



Claude-G. Tremblay

## Vol de peinture

# Claude Tremblay acquitté

ROBERVAL — Le gérant municipal de la ville de Dolbeau, M. Claude-G. Tremblay a été acquitté honorairement hier, de l'accusation de vol de 30 gallons de peinture, au montant de \$195.00 portée contre lui, il y a environ un mois.

Le jugement a été rendu hier après-midi par le juge Louis-René Lagacé, qui a affirmé que M. Claude Tremblay n'avait pas eu l'intention de priver la municipalité des 30 gallons de peinture.

Il a même dit qu'il ne voyait aucune intention criminelle ou coupable, de la part de M. Tremblay et c'est pourquoi il a rejeté la plainte du ministère public.

La preuve de la Couronne avait révélé qu'au mois de septembre 1975, M. Tremblay avait prêté à son beau-frère, 30 gallons de peinture ou peut être un peu moins, pour lui permettre de remplir un contrat de signalisation au centre commercial de Dolbeau.

Toutefois, comme la période hi-

vernale était arrivée, M. Tremblay n'a pas commandé la peinture au mois de novembre, comme il en avait l'intention mais bien au mois de mars et il a remboursé la municipalité de Dolbeau.

Devant le manque de preuves et le témoignage de M. Tremblay qui, preuve à l'appui, a démontré le remboursement, le juge Lagacé a rejeté l'accusation.

M. Claude-G. Tremblay subira cependant une enquête prélimi-

naire le 21 décembre, pour répondre cette fois, à l'accusation d'avoir le 7 octobre 1975, collé quatre boyaux et un fusil à peinture, propriété de la ville de Dolbeau, le tout d'une valeur de \$212.86; et d'avoir, le 10 décembre 1975, frustré la ville de Dolbeau, du montant de \$212.86.

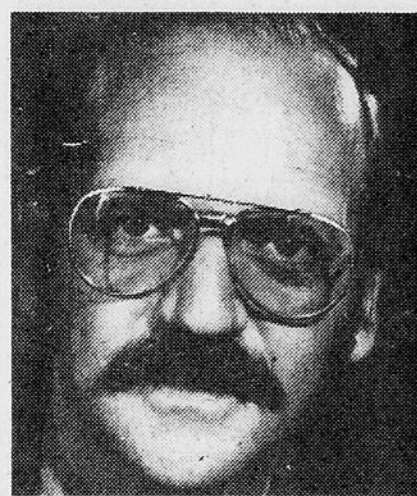
Me Gilles Boivin de Mistassini, a défendu M. Claude Tremblay et il le représentera de nouveau, à l'enquête préliminaire.

## EN BREF

### Sécurité de l'Etat

Le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, a déclaré lors d'une entrevue qu'il avait l'intention de créer au sein même de son ministère, un groupe spécialement chargé de veiller à la sécurité de l'Etat.

En page A 8



### Dépenses du référendum

Le ministre d'Etat à la réforme parlementaire Robert Burns a donné l'assurance hier que lors du référendum les dépenses de publicité et d'organisation demeureront contrôlées.

En page A 9

### Négociations aux Postes

Le ministère des Postes a demandé à la Commission des relations de travail de nommer une commission de conciliation afin d'accélérer les négociations avec le Syndicat des postiers canadiens.

En page A 10

### Contrôles financiers

Le vérificateur général, J. J. Macdonnell a signalé hier qu'il existe de sérieuses faiblesses dans les contrôles financiers de la plupart des ministères, sociétés, et agences fédérales.

En page B 9

## SPORTS

### Entêtement

L'instructeur des Volants de Chicoutimi, Germain Munger, utilisera le gardien Sylvain Chouinard, à Alma ce soir, malgré l'interdit de la Fédération provinciale.

En page B 1

### Habitude

Le Canadien s'incline à nouveau devant leurs éternels trouble-fêtes, les Sabres de Buffalo.

En page B 2

### Détenteur

Le National de La Baie prend seul le premier rang de la Ligue junior régionale, suite à leur victoire face aux Marquis.

En page B 4

## SOMMAIRE

— Arts et spectacles	A 8
— Annonces classées	B 8
— Bandes dessinées	B 5
— Bourse	B 7
— Bridge	B 5
— Cinéma	A 8
— Décès	B 9
— Finance	B 6
— Horoscope	B 5
— Mots croisés	B 5
— Mot mystère	B 5
— Patron	B 8
— Sports	B 1
— Télévision	A 8

# LE QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

5e année No 53

Vendredi 2 décembre 1977

20 pages 25 cents

## Deux minutes après le décollage

# Un CF-101 s'écrase: 2 morts

par Guy Bergeron

VILLE DE LA BAIE — Un CF-101 de la base militaire de Bagotville "Voodoo", s'est écrasé hier matin, deux minutes après son décollage. Le pilote de l'appareil, le capitaine Robert Robichaud, âgé de 38 ans, du Nouveau-Brunswick, et le capitaine James Borland, âgé de 31 ans, d'Ontario, qui était navigateur, ont tous deux perdu la vie dans le tragique accident.

Les deux victimes étaient tous deux mariés et pères de deux enfants.

L'accident s'est produit vers 8h22, hier. L'avion s'est écrasé dans le rang Saint-Georges, soit à quelque 1,000 pieds des entreprises "Grenon & Frères", dans le secteur de Bagotville paroisse.

Il est impossible pour le moment de déterminer la cause et les circonstances de l'accident.

Des militaires d'Ottawa qui enquêtent sur les crashes d'avions, sont déjà arrivés dans le secteur de Bagotville où on a entrepris des expériences.

Ce n'est que dans quelques mois, si possible, que l'on saura la cause exacte de l'accident.

Les deux victimes, n'ont pas eu le temps de s'éjecter.

Ils appartenaient tous deux à l'escadrille 425, depuis décembre 1974.

Depuis le début de l'année 1977, c'est le troisième crash d'appareils



DEBRIS — Une équipe de spécialistes s'affairaient déjà hier autour des débris du CF-101 qui s'est écrasé. Sur la photo, une partie du fuselage, soit la queue sur laquelle on peut d'ailleurs lire le numéro de l'escadrille.

En médaillon, les capitaines Robichaud et Borland. (Photo Gratien Tremblay)

de la base militaire de Bagotville. En mai dernier, un CF-5 s'écrasait non loin de Laterrière. Le pilote Furgeson, avait eu le temps de

s'éjecter cependant. En août dernier, un CF-5 tombait dans le fleuve Saint-Laurent et le pilote perdait la vie. Hier, c'était un

CF-101 qui faisait un crash. On sait que les "Voodoo" ou CF-101 devraient être remis lorsque la Défense nationale aura d'autres appareils pour leur suppléer. La construction des "Voodoo" remonte à 1950.



## Les anglophones ont la parole

Dans un cinquième et dernier texte sur la communauté anglophone de la région, le journaliste Laval Gagnon donne la parole à deux anglophones de la région: M. Georges Wishart, qui fut l'un des plus ardents propagandistes pour l'implantation dans la région du réseau télévisé anglais de Radio-Canada, et Mme Bernice Duffy, qui est correspondante dans la région pour la radio anglaise de la Société d'Etat, en plus d'agir comme chroniqueur social dans le journal "Le Lingot".

Afin de prévoir ce qui pourrait advenir de la minorité anglophone

dans les prochaines années.

Enfin, en conclusion, il tente de prévoir ce qui pourrait advenir des anglophones d'ici les prochaines années: un avenir plutôt sombre pour la communauté, parce que ses éléments ne bénéficient plus des "avantages" qui leur ont longtemps assuré une relative sécurité.

Parmi ces avantages, un des plus importants représente sans doute le traitement de faveur dont bénéficiaient les nouveaux arrivés dans la région.

Dossier en page A 5

## La SQ perquisitionne la permanence du PLQ

QUEBEC (PC) — La Sûreté du Québec a effectué mercredi une perquisition légale à la permanence du Parti libéral à Montréal, au 460, rue Gifford, a confirmé jeudi le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard.

La perquisition des agents munis d'un mandat a été effectuée "relativement à un système de corruption qui a prévalu à la Société des alcools du Québec", a précisé M. Bédard.

Les policiers se sont saisis de documents qu'ils ont jugé nécessaires pour poursuivre leur enquête, et les documents non pertinents seront retournés à leurs propriétaires, a mentionné M. Bédard.

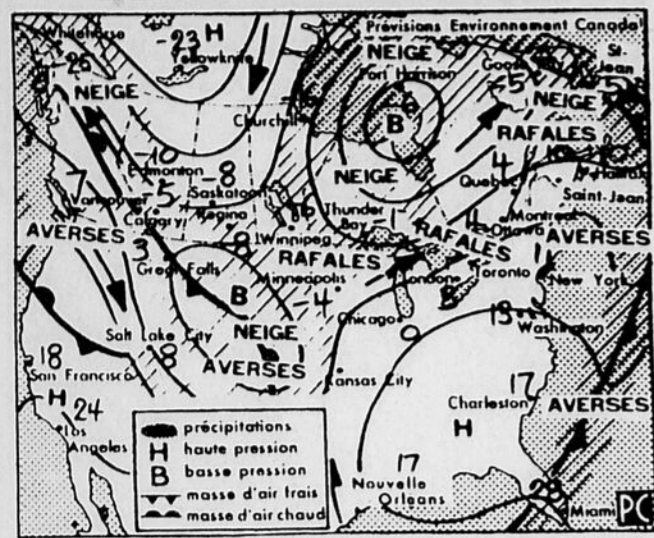
Le ministre a également confirmé qu'une perquisition identique avait été effectuée à la permanence de l'Union nationale, sis rue Sherbrooke à Montréal.

M. Bédard a affirmé que ces perquisitions relatives à la commission d'actes criminels se situaient dans le cadre d'une enquête menée depuis deux ans sur "un système de corruption" à la SAQ.



BLANCHISSEZ MON NOM — L'ancien ministre des Finances Raymond Garneau, parle au premier ministre Lévesque en quittant l'Assemblée nationale. Plus tôt, Garneau avait "supplié" le Parti québécois de blanchir son nom des rumeurs de scandale le reliant à de la corruption à la Société des alcools. (Téléphoto PC)

# METEO



## PREVISIONS

**MONTREAL (PC) — Prévisions de la météo communiquées par Environnement Canada pour la journée de vendredi, avec un aperçu pour samedi:**

**Chibougamau et Haute-Mauricie: Nuageux avec chutes de neige et vents modérés. Accumulation de 2 à 5 cm. Maximum, près de moins 2.**

**Montréal et Outaouais: Nuageux avec des éclaircies et quelques chutes de neige. Accumulation négligeable. Vents modérés. Maximum, près de 2. Aperçu pour samedi: chutes de neige.**

**SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN: Nuageux avec chutes de neige. Accumulation près de 2 cm. Vents modérés. Température à peu près stationnaire près de zéro. Aperçu pour samedi: beau.**

**Québec et Trois-Rivières: Nuageux avec chutes de neige. Accumulation près de 2 cm. Vents modérés. Maximum, près de 1. Aperçu pour samedi: beau.**

**Baie-Comeau et Sept-Îles: Nuageux avec chutes de neige. Accumulation de 5 cm. Vents modérés. Maximum, près de moins 2. Aperçu pour samedi: beau.**

## DANS LE MONDE

**MONTREAL (PC) — Voici les températures enregistrées jeudi dans quelques villes:**

	Min.	Max.
Victoria	5	7
Yellowknife	-30	-23
Edmonton	-15	-5
Calgary	-13	-3
Regina	-14	-6
Winnipeg	-11	-9
Toronto	4	13
Ottawa	-5	7
Montréal	-5	6
Québec	-10	1
Fredericton	-6	1
Charlottetown	-3	2
Halifax	0	4
Saint-Jean, T.-N.	-8	13
Chicago	1	4
Detroit	2	12
Boston	4	11
New York	5	8
Washington	6	15
Cincinnati	9	9
Atlanta	12	15
Miami	24	28
Nouv.-Orléans	11	18
St. Louis	0	9
Denver	-5	4
Los Angeles	14	27

## MAREES

**SEPT-ÎLES — La marée sera haute à 05h15 (2m.0cm) et basse à 11h15 (.9cm). Elle sera à nouveau haute à 17h30 (2m.4cm).**

**PORT-ALFRED — La marée sera basse à 00h20 (1m.1cm) et haute à 06h45 (4m.1cm). Elle sera à nouveau basse à 12h25 (1m.6cm) et haute à 18h50 (4m.5cm).**

**CHICOUTIMI — La marée sera basse à 01h50 (1m.1cm) et haute à 06h55 (3m.6cm). Elle sera à nouveau basse à 13h55 (1m.4cm) et haute à 19h15 (4m.1cm).**

## LE QUOTIDIEN

**DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN  
316, AV. LABRECQUE, CHICOUTIMI**

Fondé le 1er octobre 1973, édité et imprimé par  
662-7829  
**LE PROGRES DU SAGUENAY**  
LIMITÉE  
316, avenue Labrecque,  
Chicoutimi, P.Q.  
Tel. 545-4480

Président du conseil d'administration et éditeur  
Jean-Guy FAUCHER

Président directeur général  
Gaston VACHON

Directeur de la rédaction  
Denis TREMBLAY

Redacteur en chef-éditorialiste  
Bertrand TREMBLAY

Directeur de l'information  
Bertrand GENEST

Chef des nouvelles  
Claude COTE

Aime et les environs  
662-7829  
St-Félicien et les environs  
679-3832  
Sans frais interurbains  
Abonnement et  
Service à domicile  
545-4664  
Petites annonces classées  
545-4895

chef de pupitre  
Charles-J. GAUVIN

Directeur des ventes  
Paul BERGERON

Directeur de la publicité  
Jean TREMBLAY

Directeur mise en marche à la circulation  
Jean BELAND

Directeur du tirage  
Jean-Louis LAVOIE

Le QUOTIDIEN DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN est membre de La Presse Canadienne qui transmet également une sélection des meilleures informations des agences France-Press, Associated Press et Reuter et de CQNP (Canadian Daily Newspaper Association). Seule La Presse Canadienne est autorisée à reproduire les textes de Le Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean.



Dépôt légal  
Bibliothèque Nationale  
du Québec  
Courrier de la  
Deuxième classe (no 3213)

# L'affaire Maziade fait l'objet d'une enquête

CHICOUTIMI — La Sûreté du Québec, plus précisément l'escouade des crimes

economiques, a ouvert une enquête sur l'affaire Maziade.

**Le câble:  
Trudeau est prêt à discuter d'administration**

OTTAWA (PC) — Le premier ministre a déclaré jeudi que la Cour suprême avait réglé les questions constitutionnelles au sujet de la télévision par câble et a ajouté que la question peut maintenant être discutée au niveau administratif.

M. Trudeau répondait aux Communes à des questions de M. Joe Clark, chef du Parti progressiste-conservateur.

Le chef du gouvernement pense que cette affaire ne concerne plus les premiers ministres.

M. Clark, de même que M. Trudeau, parlait évidemment des deux décisions rendues mercredi par la Cour suprême: la première accordait au pouvoir central et non aux provinces la juridiction sur la télévision par câble; la deuxième déclarait contraire à la constitution une loi du Québec, votée il y a cinq ans, donnant à la Commission des services publics le droit d'émettre des permis.

Le jugement rejetait aussi les appels de trois postes américains de TV contre la politique fédérale relative aux "commerciaux" des Etats-Unis.

Les trois juges du Québec ont enregistré leur dissidence dans les deux jugements relatifs aux juridictions.

M. Trudeau a dit aux Communes que le ministre des Communications, Mme Jeanne Sauvé, offrait aux provinces des accords très souples pour l'administration de la télévision par câble.

Il en sera sûrement question à la conférence fédérale-provinciale des communications, qui doit avoir lieu en janvier à Charlottetown.

Répondant à M. Heward Graffey (PC, Brôme-Missisquoi), M. Trudeau a dit qu'il ne savait pas si Mme Sauvé rencontrerait le ministre québécois des Communications auparavant.

Mme Sauvé a par ailleurs déclaré que l'Ontario négocierait avec Ottawa pour exercer plus de contrôle sur les communications. M. Louis O'Neill, du Québec, peut faire la même chose, dit Mme Sauvé.

On sait que ce fonctionnaire a été suspendu indéfiniment mercredi soir, lors d'une assemblée spéciale du conseil municipal de Chicoutimi.

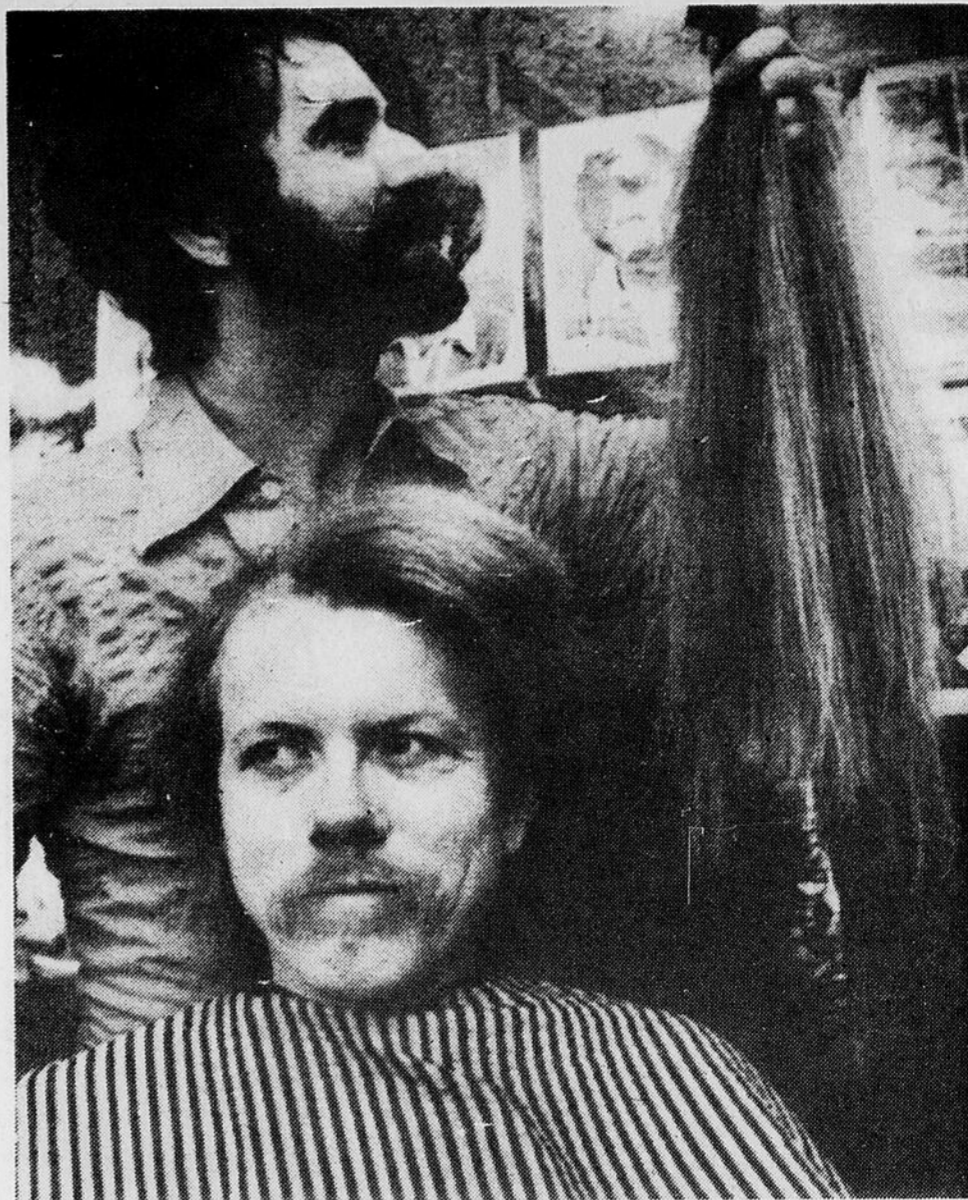
En plein milieu de la campagne électorale, le "Progrès-Dimanche" sous la signature du journaliste Richard Champagne, affirmait que M. Maziade était retourné à son employeur initial, la ville de Chicoutimi, puisque la Société d'expansion économique du Saguenay où M. Maziade travaillait, avait décidé de le suspendre à la suite de pratiques comptables et administratives non admissibles.

Selon les renseignements obtenus hier, la Sûreté du Québec aurait ouvert l'enquête, au moment où elle travaillait sur une autre affaire.

C'est donc dire que l'affaire Maziade aurait éclairci au moment où un policier de l'Escouade des crimes économiques de Québec, travaillait sur une autre affaire qui n'avait aucune relation avec cette dernière.

C'est à ce moment-là que le policier aurait décidé de continuer l'enquête.

Le SEES n'a pas demandé officiellement l'intervention de la Sûreté du Québec, mais, selon des renseignements, elle s'appropriait à le faire lorsqu'elle a appris que les policiers étaient déjà au dossier.



**QUELQUES TRESSSES** — La plupart des gens paient pour se faire couper les cheveux mais Richard Hathaway a gagné \$100 à Vancouver en se faisant faire sa première coupe de cheveux depuis 15 ans. Les cheveux tenus par le coiffeur Salvatore Alfieri deviendront éventuellement une perruque.

(Téléphoto PC)

# La Commission Keable saisie de l'affaire du PQ de Shawinigan

MONTREAL (PC) — Un nouveau dossier, celui portant sur l'installation d'un système d'écoute dans les locaux du Parti québécois, à Shawinigan en 1969, a été déposé par le ministre de la Justice du Québec devant la Commission d'enquête sur des opérations policières en territoire québécois, présidée par le commissaire Jean Keable.

Connu dans les archives de la Gendarmerie Royale du Canada (GRC) sous le nom de dossier "Duhaim", cette opération policière, révélée par un ancien caporal de la Sûreté du Québec (SQ) sur les ondes de Radio-Canada, mercredi, consistait à installer des systèmes d'écoute électronique dans un local loué par le Parti québécois où, selon les soupçons de la police, des felquistes se réunissaient.

Dans un communiqué, la Sûreté du Québec a confirmé l'opération exécutée le 29 juin 1969. Le communiqué précise qu'elle ne visait pas le Parti québécois mais les personnes associées au FLQ.

Le commissaire Keable et Me Pierre Lamontagne, avocat de la GRC, ont confirmé, hier en audiences publiques, cet aspect de l'affaire.

De plus, la Commission d'enquête a appris que, outre la SQ, la GRC, le service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM) et la police municipale

de Shawinigan avaient été mêlés à cette opération.

### 10 ans de prison

La SQ ajoute que l'opération a mené à l'arrestation de quatre personnes. Parmi elles, se trouvait un dénommé Robert Hudon, 33 ans, condamné à 10 ans d'emprisonnement et recherché dans tout le pays à la suite de son évasion du centre Saint-Hubert, le 2 octobre dernier.

"Il est très important de mentionner que le local avait été loué par le Parti québécois et c'est à leur insu qu'un membre du FLQ avait réussi à se procurer la clé de ce local pour y tenir des réunions concernant le Front de libération du Québec", précise la SQ dans son communiqué.

Le commissaire Jean Keable ajoute donc un cinquième sujet d'enquête à ses travaux lesquels, à l'origine, ne devaient porter que sur une perquisition illégale dans les locaux de l'Agence de presse libre du Québec (APLQ) dans la nuit du 6 au 7 octobre 1972.

Depuis, l'enquête s'est étendue aussi sur l'incendie d'une grange et un vol de dynamite, en 1972, et sur une opération policière en vue de s'approprier des documents du Parti québécois, en janvier 1973.

Au sujet du vol de dynamite, le sergent d'état-major François d'Entremont, seul témoin entendu hier, a déclaré qu'il avait donné l'ordre au sergent Claude Brodeur de se débarrasser des bâtons au cours de l'été 1972 "d'une façon sécuritaire".

## FAITS DIVERS

# Deux bandits font main basse sur \$400

CHICOUTIMI — Deux bandits masqués ont fait main basse, hier soir, sur un montant de \$400 au Gaz Bar du boulevard Ste-Genève, situé non loin de la Villa du Poulet.

Les deux individus qui avaient le visage recouvert d'un bas nylon ont sauté sur le pompiste pour lui enlever le dépôt qu'il allait faire à la caisse.

La Sûreté municipale de Chicoutimi a ouvert une

### Accidents

La chaussée glissante un peu partout dans la région a causé de nombreux accidents, hier soir, notamment dans les secteurs de Jonquière et de Chicoutimi.

Vers 10h00, hier soir, un automobiliste qui a heurté un poteau de l'Hydro-Québec, sur le boulevard Ste-Genève, a interrompu toute communication entre le poste de police et ses automobiles patrouilles.

Egalement, un important secteur de Chicoutimi-Nord a été plongé dans l'obscurité.

A Jonquière, la situation était pire, les policiers n'étaient pas assez nombreux pour répondre à tous les accrochages.

Au Lac-St-Jean, sur la fin de l'après-midi, la tempête faisait rage et on a même dû avancer la fermeture des écoles.

Toutefois, au cours de la soirée, la situation s'est rétablie.

Dans le parc des Laurentides, au cours de l'après-midi, le verglas et la grêle avaient rendu également la chaussée glissante et le parc était peu recommandable.

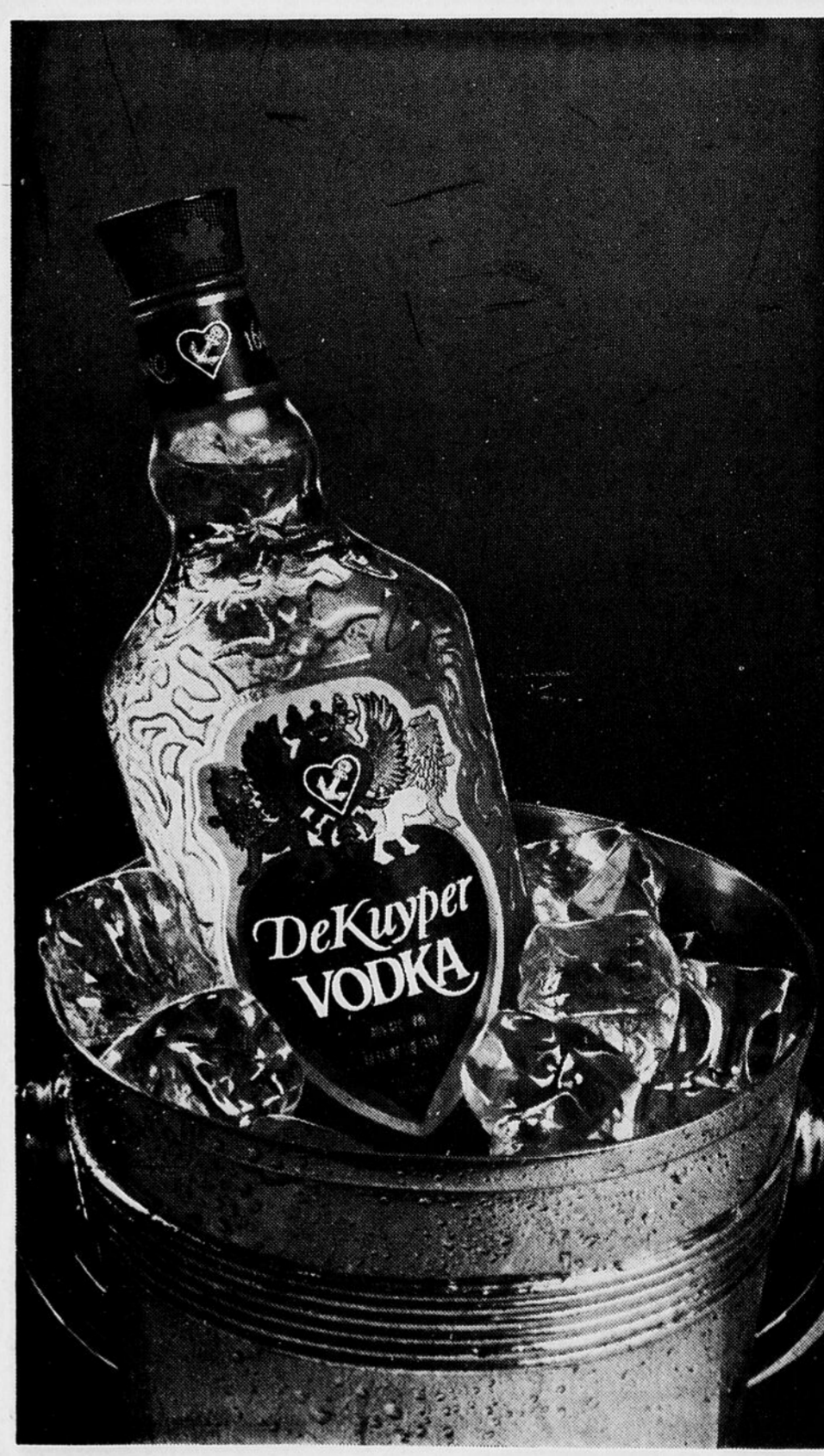
Les policiers mènent présentement l'enquête dans cette affaire.

### Emplettes

Les voleurs ont commencé leurs emplettes de Noël, au magasin Woolworth de Jonquière, y volant des marchandises pour une valeur de \$15,000 dans la nuit de mercredi à jeudi.

Personne n'a eu connaissance de ce vol important, car il a fallu sans aucun doute, une camionnette pour transporter cette marchandise qui consiste en des bagues, des montres, des robes et autres objets.

Au cours des dernières années, des vols similaires avaient eu lieu au magasin Greenberg sur la rue Saint-Dominique, face au magasin Woolworth. Pour employer l'expression d'un policier: "Les voleurs ont changé de côté de rue."



## Chicoutimi, hôte d'un stage de danse folklorique

par Gilles Paradis

CHICOUTIMI — La ville de Chicoutimi a été choisie par la Fédération des loisirs-danse du Québec, secteur folklore, comme hôte du quatrième stage provincial de danse folklorique à la suite d'une demande faite en septembre dernier par le Carnaval-Souvenir de Chicoutimi et un groupe de folkloristes du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Cette manifestation d'envergure provinciale aura lieu lors de la deuxième fin de semaine du Carnaval-Souvenir 1978, soit les 17, 18 et 19 février, et sera entièrement consacrée à l'apprentissage de danses folkloriques québécoises.

Quelque 160 participants sont attendus à ce stage qui aura nom "La Bastringue". Les sessions seront tenues à l'école Lafontaine, et les objectifs généraux seront de restaurer et faire revivre, tout en le diffusant, le folklore québécois, et le folklore danse de même qu'amener la population à prendre davantage conscience de la valeur de la tradition et de la culture québécoise.

Le contenu du programme sera: les danses régionales québécoises, la gigue, dans son initiation et dans son avancement, l'atelier de cuillère, la conférence et deux veillées québécoises.

Dans les danses régionales, deux professeurs de la région seront en place de même que deux de l'extérieur. Pour la gigue, un professeur de l'extérieur et un de la région seront en fonction.

Pour les danses régionales, il y aura six heures d'atelier et trois heures seront réservées pour la gi-

gue, une heure sera réservée pour la conférence et une autre heure pour la cuillère.

Chaque période d'enseignement durera 50 minutes et quatre options seront offertes pour chacune d'elles. La date limite d'inscription est le 3 février 1977.

M. Claude Bourque, responsable de "La Bastringue" a déclaré, hier, que ce stage avait pour but une éducation sur notre folklore et que c'était normal que le Carnaval-Souvenir ait l'un des stages, en raison de la vocation de l'activité touristique qui se déroule depuis maintenant 18 ans, dans la région.

### La parade

Le président du Comité de la parade, M. Raymond Tremblay, a fait savoir que 19 chars avaient été projetés pour la parade qui aura lieu dans le cadre du Carnaval-Souvenir.

Sept responsables parmi une équipe de 25 personnes travaillent depuis plusieurs semaines pour la réussite de cette activité.

L'ampleur sera axée sur le plan historique, a dit M. Tremblay, et nous croyons connaître un succès retentissant, qui dépassera tout ce qui s'est vu par le passé.

Comme l'année dernière, la parade sera située sur la rue Racine et les chars allégoriques seront immobiles, ce qui permettra aux visiteurs d'en faire le tour. Mais fort de l'expérience de l'année précédente, plusieurs nouveautés seront de mise.

## Chaîne de télégrammes du groupe de la Mistassini

MISTASSINI — Pas convaincus par les arguments des scientifiques, les membres du Comité de défense des eaux des rivières Mistassini, et Rivière-Aux-Rats poursuivent leur démarche pour bloquer le projet de déversement des eaux épurées de l'usine Donohue de Saint-Félicien dans la rivière Mistassini.

Mobilisant les municipalités et les organismes du secteur Nord du comté de Roberval, les membres du comité expédieront une chaîne de télégrammes au ministre Marcel Léger, délégué à l'Environnement, pour lui demander de retarder sa décision, d'étudier davantage l'impact de ces eaux usées sur la rivière Mistassini, et de trouver pour régler le cas Donohue une autre solution.

À la suite de la rencontre avec les biologistes, une rencontre a eu lieu des membres du comité, et un bureau de direction a même été formé. Non seulement les arguments scientifiques développés n'ont-ils pas convaincu les gens de ce secteur, mais ces derniers ont décidé d'accroître leur action en vue de faire dépolluer le plus rapidement possible la Mistassini. Cette histoire aura éveillé l'opinion publique au sujet de Domtar. Quant aux arguments des biologistes, ils sont réfutés par les pêcheurs de Dolbeau-Mistassini, qui maintiennent donc leur position.

### Le comité

C'est M. Victor Thèberge qui a été élu président du comité, M. Michel Mailloux vice-président, M. Jos. Albert Perron secrétaire, et comme représentant de Vauvert, M. Antoine Dionne; de la section du boom de Saint-Méthode, M. Gérard Rivérin; et Emile



M. Victor Thèberge, président du comité.

## La CS Vallée de Mistassini réussit à faire un surplus

par Laurent Tremblay

MISTASSINI — La Commission scolaire Vallée de Mistassini a connu un surplus de \$2,099 pour l'année se terminant au 30 juin 1977.

Les états financiers présentés hier soir, lors d'une conférence d'information, démontrent que le grand total des revenus a été de \$3,734,629 comparativement à \$3,707,443 de dépenses pour laisser un excédent des revenus de \$27,186 qui venait effacer complètement la balance du déficit accumulé de \$25,087 pour laisser ce surplus de \$2,099.

Selon le président, M. Edgar Lachance qui était accompagné du directeur général M. Claude Gagné, il a donc été possible pour la présente année de baisser le taux de la taxe foncière de \$1.38 à \$1.28 du \$100 d'évaluation. Il devait souligner par ailleurs que la CS compte 1,264 étudiants et 65 professeurs.

M. Lachance a fait part que l'on signera dans quelques jours \$5,000 de l'école René Goupil de St-Ludger-de-Milot. Il indiquait que la CS a pu regrouper les six classes de l'élémentaire et de la maternelle dans l'école

Bon-Conseil du même endroit en transformant la résidence des religieuses qui logent ailleurs.

Soulignant qu'on s'était prévalu d'un budget spécial d'immobilisation de \$60,000 durant l'été, pour la réparation de certaines écoles, le président a signalé que son conseil venait de recevoir un montant de \$16,795 dans le cadre du programme de relance économique afin d'encourager la création d'emplois. Ces argents seront dépensés comme suit: \$2,500 pour compléter l'aération à l'école St-Augustin; \$12,000 pour refaire les toilettes à l'école Notre-Dame-des-Angeles et \$1,500 à l'école St-Michel, pour compléter la fenestration. "Ce budget spécial, de dire M. Lachance, a permis de refaire une partie de la fenestration de nos écoles et réaliser ainsi des économies très appréciables.

Le président a d'autre part précisé que la Commission scolaire entendait bien faciliter la participation à la consultation populaire sur le Livre vert. "Pour une fois que les parents auront la chance de revaloriser le système d'éducation, a-t-il déclaré, j'espère qu'ils s'impliqueront sur le contenu du Livre vert. Nous voulons laisser les gens s'exprimer librement, et nous n'entendons pas imposer notre leadership."

## Grâce à leur coop Les familles des défunts ont économisé \$200,000

ALMA — Depuis sa fondation en décembre 1973, la Coop funéraire du Lac-Saint-Jean aurait fait économiser plus de \$200,000 aux familles des défunts qui lui ont confié la responsabilité des funérailles. Depuis sa fondation, la coopé-

rative a traité 351 décès, dont 86 pendant la dernière année, une augmentation de 11 sur l'année précédente. Et, selon le nouveau président de l'organisme, la coop se porte très bien. C'est M. Raymond Rousseau qui assume depuis

quelques semaines la présidence de cette coopérative, qui compte plus de 3,500 membres inscrits. Selon lui, la coop du Lac-Saint-Jean est l'une des plus vigoureuses, même si l'ensemble des coopératives funéraires au Québec

manifeste de plus en plus de force.

### Au Lac-Saint-Jean

Le conseil d'administration, puis l'exécutif nouvellement créé, ont reçu le mandat de refaire la constitution et les règles de régie interne, puis de revenir en assemblée générale. Les dirigeants doivent aussi continuer de promouvoir la création de comités de paroisses, pour qu'on en compte 28 quand tous les secteurs du comté et des environs auront été couverts.

La santé financière de la coopérative est également excellente, indique M. Rousseau, et un fonds de roulement a été constitué avec l'aide de 600 membres en février dernier. Des syndicats et des communautés religieuses ont également apporté leur concours financier.

### Au Québec

Une fédération des coopératives funéraires serait éventuellement créée au Québec, et les dirigeants de l'organisme québécois espèrent que le Saguenay aura bientôt la sienne. Quant aux prix, on affirme qu'ils sont sous la moyenne canadienne, et dans la moyenne des prix des coops du Québec. Et pour montrer la vigueur des coops funéraires au Québec, on signale qu'en 1974, il y avait 19 coops, 14,000 membres, et \$400,000 de chiffre d'affaires. En 1976, il y en avait 21, qui regroupaient 36,000 membres, et réalisaient un chiffre d'affaires global de plus de un million de dollars.

En 1972, la moyenne canadienne des décès coûtait entre \$600 et \$1,000 aux familles éprouvées. Au Québec, 21.1% des décès coûtaient moins de \$600, 54.8% entre \$600 et \$1,000, et 24.1% coûtaient \$1,000 ou plus.

## Caisse Pop à l'école de Kénogami

JONQUIERE — Un précédent régional a été créé, hier, à l'école polyvalente de Kénogami, alors qu'une Caisse populaire étudiante a été inaugurée.

Les principaux objectifs de la caisse, dont la fondation a été suscitée par les dirigeants de la Caisse Kénogami sont:

- faire comprendre la nécessité de l'épargne
- promouvoir la coopération chez les étudiants
- donner une information économique concrète aux étudiants
- informer les étudiants des divers services offerts
- prouver les capacités des étudiants
- assurer la continuité et l'expansion au niveau des autres écoles polyvalentes de la Commission scolaire régionale Lapointe.

La direction étudiante de la caisse sera assurée par un conseil d'administration, et des comités de gestion technique, d'information, de recrutement et de promotion.

Le conseil d'administration se compose de Miville Boudreault, président; Remy Bergeron, vice-président; Catherine Simard, secrétaire; Suzette Tremblay et Madeleine Savard, administrateurs.

Thérèse Perron, Suzanne Trottier et André Côté sont respectivement responsables des comités technique, d'information et de promotion.

Les parts sociales ont été fixées à \$0.50, et pour la première année, le conseil d'administration s'est fixé un objectif de \$10,000 en épargne.

On mettra l'accent sur les dépôts, alors que pour les retraits, "un minimum sera fixé pour éviter les retraits inutiles", a-t-on indiqué.

On espère que des caisses similaires se propageront dans d'autres écoles polyvalentes de la région.

Bernard; du secteur cinquième chute, Roger Dufour; de l'Association chasse et pêche locale, on espère M. Gilles Brassard; du centre plein air de Pointe Racine, Benoît Tremblay; de la ville de Mistassini, Maurice Morris-

sette; de Dolbeau, probablement Jules Marceau; et un représentant de Péribonka à venir.

Parmi les suggestions du comité, il y a celle de consacrer les millions du coût du tuyau à la production de ouananiche en sta-

tion piscicole, le déversement des eaux dans la Tricouapé pendant la période de montée du poisson dans la Chamouchouane, et une étude détaillée du secteur des trois rivières Mistassini, Mistassibi, et Rivière-aux-Rats.



Mme Alida Savard, une enseignante, mère de famille, qui milite personnellement contre l'avortement sur demande.

## 3,000 signatures pour le respect de la vie

ALMA — Déterminée à faire sa part pour "le respect de la vie et la promotion des valeurs fondamentales", une dame d'Alma a pris sur elle de faire signer une pétition, et le résultat qu'elle a obtenu après quelques mois est maintenant connu: 3,000 signatures. Mme Alida Savard, une enseignante et mère de famille, est contre l'avortement sur demande, mais accepte le principe des comités thérapeutiques sous surveillance. À cet égard, elle épouse les convictions du Front commun provincial pour le respect de la vie, d'où lui est d'ailleurs venue l'idée de faire sa part.

Pendant plusieurs soirées de magasinage, Mme Savard s'est postée dans un centre commercial d'Alma, demandant aux citoyens de l'appuyer dans sa démarche. Des dames lui ont porté assistance pour recueillir ces signatures. "Les gens sont majoritairement d'accord avec mes positions, c'est évident, estime Mme Savard, mais certains ont tout de même refusé de signer, argumentant en faveur de l'avortement sur demande. Je respecte ces opinions, mais ne les partage pas du tout."

### Les demandes

Les préambules de la pétition sont empruntés à des documents du front commun provincial, et ils contiennent des recommandations faites aux gouvernements. On veut que le fédéral revise le code criminel en incluant le droit à la vie pour l'individu conçu mais non

encore né". Selon ces recommandations, tous les textes officiels devraient comporter des dispositions pour protéger les individus dès leur conception, à leur état de foetus et les déclarations solennelles des droits de l'homme modifiées en conséquence.

Pour le gouvernement du Québec, on inclue des recommandations d'ordre social que ce dernier, réclame-t-on, enonce une politique nataliste positive qui ferait renverser la chute démographique qui met les francophones en péril au Canada. On réclame aussi que les personnes âgées, les handicapées, et les défavorisées en général, reçoivent une aide morale et un appui social véritable, et non pas seulement de l'argent.

Travaillant elle-même dans un milieu scolaire, Mme Savard insiste aussi pour réclamer de Québec des centres d'hébergement pour protéger les jeunes gens à leur sortie des foyers nourriciers, pour éviter d'en faire des délinquants. "Avant de s'occuper des bébés-phoques, on aurait intérêt à se préoccuper davantage des êtres humains, laisse entendre Mme Savard, dans une allusion à peine voilée à l'endroit de l'actrice Brigitte Bardot. Il faut replacer sans retard l'échelle des valeurs."

Commencé en juin, ce travail de militante contre l'avortement sur demande vient de franchir une étape importante avec la présentation de la pétition aux députés du comté, MM. Marcel Lessard et Jacques Brassard. Mme Savard espère que ça va porter fruit.



## COMMENTAIRE QUOTIDIEN

## Les Canadiens préfèrent investir aux Etats-Unis

M. Al Litwack, professeur en sciences économiques à l'Université Carleton, d'Ottawa, n'est pas le seul citoyen du pays à s'inquiéter de l'augmentation constante des investissements canadiens aux Etats-Unis.

En 1976, la participation canadienne dans diverses entreprises établies aux Etats-Unis, s'est accrue de \$500 millions. Ces nouveaux placements font que la gent d'affaires canadienne détient maintenant une part de l'industrie américaine évaluée à \$5,9 milliards! Ainsi, les Hollandais sont présentement les seuls à occuper une place plus importante que les Canadiens dans l'économie intérieure des Etats-Unis.

Depuis le début de 1977, la compagnie Alcan, de Montréal, qui a ses principales installations de production au Saguenay-Lac-Saint-Jean, est la société canadienne ayant investi le plus important montant d'argent chez les voisins du Sud. Alcan a fait l'acquisition au coût de \$140 millions d'une usine de la Revere Copper & Brass, dans l'Alabama. Pour sa part, Co-Steel, de Toronto, a annoncé la réalisation d'un projet de \$95 millions au New Jersey. Une autre entreprise la B.C. Forest Products Ltd., celle-là associée depuis peu au développement économique régional, puisqu'elle possède un important lot d'actions dans la papeterie de Donohue-Saint-Félicien en construction, se révèle le troisième investis-

seur canadien par ordre d'importance aux Etats-Unis, en 1977. La compagnie de Colombie-Britannique a dépensé environ \$70 millions dans l'achat d'une usine de papier journal au Minnesota.

Face à cette accélération de l'investissement canadien à l'étranger, on peut toujours se réjouir en sachant que des concitoyens imposent de plus en plus de respect dans la direction du réseau manufacturier des Etats-Unis et par le fait même, dans l'orientation de l'économie nord-américaine toute entière. N'est-ce pas prestigieux de jouer un rôle qui s'améliore d'année en année dans l'économie de la nation la plus industrialisée du monde?

Hélas, les motifs incitant les investisseurs canadiens à multiplier leurs activités sur le territoire des Etats-Unis ne sont pas aussi réconfortants. Dans son édition du 5 novembre, l'hebdomadaire Financial Post, sous la plume de Hyman Solomon, affirme que les industriels du Canada sont surtout attirés aux Etats-Unis, en raison de la plus grande stabilité de l'économie de ce pays, de son rythme de croissance plus intéressant, des coûts de production moins élevés (travailleurs moins exigeants, meilleur niveau de productivité, salaires inférieurs, etc.) et de la garantie de profits supérieurs.

En d'autres mots, le climat socio-économique aux Etats-Unis est drôle-

ment meilleur que celui existant au Canada, non seulement au Québec, mais dans l'ensemble des provinces. Dans ces conditions, il est plus facile de faire fructifier des capitaux aux E.-U. Et pourtant, le Canada aurait bien plus besoin de ces nouveaux emplois.

Le radicalisme syndical, aussi bien dans les services publics, qu'au sein des sociétés privées est certainement responsable en partie de cette fuite démesurée vers l'étranger des capitaux canadiens les plus productifs.

Dans son numéro du 15 novembre, la revue américaine Forbes, présente la liste des 125 entreprises étrangères possédant les plus importantes succursales aux Etats-Unis. D'après cette analyse, ces placements originant de l'extérieur des E.-U., uniquement dans les entreprises de fabrication et de services, ont atteint \$30,2 milliards en 1976, par rapport à \$27,7 milliards l'année précédente. Et ces nouveaux arrivages d'argent continuent d'augmenter, non seulement au chapitre de la fabrication, mais dans le domaine des assurances, entre autres.

Seagram, de Montréal, est le principal investisseur canadien aux Etats-Unis. Ses distilleries américaines ont réalisé un chiffre d'affaires de plus de \$1,7 milliard, en 1976. Suivent Seagram, dans l'ordre: George Weston, International Nickel, Alcan (\$754 mil-

lions), Moore, Massey-Ferguson, la compagnie de Développement du Canada (société de la Couronne), Canadien Pacifique, Husky Oil, MacMillan-Bloedel, Total Petroleum, Bannister, Dominion Bridge, Imasco, Northern Telecom, Carling-O'Keefe, Cominco, Hiran Walker-Gooderham & Worts, Denison Mines, Ivaco, Canadien National (autre compagnie fédérale), Abitibi Paper (selon Forbes, Abitibi contrôlé à 100 pour cent, aux Etats-Unis, Abitibi Corp., et Abitibi-Price Sales), Steel, Co., Genstar, Noranda Mines, Thomson Newspapers (63 journaux aux Etats-Unis), et Algoma Steel.

Des spécialistes, comme le professeur Litwack, craignent fortement que l'exode des capitaux canadiens vers les Etats-Unis, ne soit une tendance irréversible. Les syndicats et les gouvernements, notamment, devraient se donner le mot afin de faciliter les choses aux investisseurs, en faisant ainsi mentir ces sombres pronostics sur l'avenir économique du Canada.

Gabriel BERBERI

## OPINION DES AUTRES

## Bédard a agréablement surpris

Ministre de la Justice depuis novembre 1976, M. Marc-André Bédard aura attendu toute une année avant de donner une première entrevue officielle à la presse.

Non pas que cette dernière ne l'ait pas sollicité à maintes occasions.

Au contraire, si l'on excepte le premier ministre et le titulaire des Affaires intergouvernementales, il fut certes celui qui reçut plus d'attention de la part des journalistes tant à cause de l'importance du ministère qu'il dirige qu'en raison du caractère scabreux, délicat et explosif de plusieurs dossiers qu'il a dû manipuler tout au cours de cette première année.

Et pourtant, contrairement à plusieurs de ses collègues qui ont accordé de longues entrevues à quelques semaines de la prise du pouvoir, Marc-André Bédard s'est tu. Les demandes d'entretien ont été repoussées de semaine en semaine et de mois en mois, si bien que les journalistes ont fini par croire qu'il ne voulait rien dire ou, pire encore, qu'il n'avait rien à dire.

Chez beaucoup d'autres, cette longue attente ne mériterait même pas d'être relevée. Dans ce cas-ci, il en est tout autrement parce qu'elle souligne mieux que toute autre chose les traits caractéristiques de cet homme en qui le premier ministre a eu une confiance aveugle et, à qui il a confié le difficile ministère de la Justice. Ces traits se résument aisément: lenteur, prudence et circonspection.

Trois traits bien caractéristiques de cet avocat de campagne de 42 ans qui représente depuis 1973 le comté de Chicoutimi. Membre du groupuscule péquiste qui résista au cours de ce scrutin au raz de marée libéral, il fut en novembre dernier, l'un des tout premiers élus, triplant le nombre de votes obtenus par son plus proche adversaire, ce qui indique assez bien l'estime que lui portent ses concitoyens.

Une estime qui semble d'ailleurs déborder le classique cadre partisan, même si M. Bédard est un militant indépendantiste de la première heure et qu'il n'a jamais caché ses couleurs politiques.

Pourtant, il est loin d'être le plus partisan des ministres du cabinet Levesque et rarement l'a-t-on vu au cours de cette dernière année attaquer durement le gouvernement central même au cours de ses récents démêlés avec le solliciteur général Francis Fox au sujet des activités de la GRC en territoire québécois.

C'est que le ministre de la Justice n'aime ni les déclarations fracassantes, ni les gestes d'éclat. Sa biographie officielle tient en une page

et il a souvent répété à des amis qu'il aimerait bien la politique si ce n'était de la publicité qui l'accompagne.

Quoi qu'il en soit, M. Bédard est plutôt lent et n'avance que fort délicatement dans les problèmes qui lui sont soumis. Même ses proches collaborateurs, qu'il a d'ailleurs en très haute estime — il est probablement le seul ministre à ne pas avoir apporté de modifications à son cabinet original — avouent qu'il ne sert à rien de le brusquer et qu'il faut plutôt lui laisser tout le temps nécessaire pour mûrir la moindre décision.

C'est cette prudence et cette circonspection qui le conduisent, en outre, à s'entourer de comités de toutes sortes au sein du ministère avant d'entreprendre quoi que ce soit. Groupe Saulnier sur les fonctions policières, groupe de travail sur la réforme pénitentiaire, enquête interne sur la crise d'octobre, etc.

Tout ce monde fait actuellement le travail préparatoire à des décisions d'importance et le ministre ne s'aventurera pas à livrer quelques réflexions sur ces délicats sujets avant d'avoir les rapports sur sa table de travail.

Lenteur et prudence qui ne font pas évidemment l'affaire de tous et qui ont fait dire à plusieurs commentateurs, notamment lors de l'affaire du juge Fabien, que le ministre mettait trop de temps à agir.

En revanche, il faut souligner que, rarement un ministre de la Justice, si on excepte celui qui présida de Québec à la crise d'octobre, n'aura eu autant de dossiers explosifs entre les mains au cours d'une première année de mandat.

Qu'il suffise d'en énumérer quelques-uns: l'accident du premier ministre, l'abandon des poursuites contre le Dr Morgentaler, le retrait des plaintes portées contre syndicats et syndiqués à la suite de la dernière grève dans le secteur public et para-public, les conflits à la police de la CUM, la grève d'une semaine des policiers de la SQ, l'affaire Fabien et finalement la controverse enquête Keable sur la GRC.

Même si l'on excepte d'autres dossiers, comme l'enquête sur la Régie des Alcools ou encore celle sur la crise d'octobre, voilà qui suffirait amplement à faire prendre plus d'un ministre de la Justice, si ce dernier a le malheur de faire le moindre faux pas.

Or, s'il agit prudemment, Marc-André Bédard agit sûrement et n'a pas l'habitude de revenir sur des décisions antérieures. Les 4.000 agents de la SQ l'ont d'ailleurs appris à leurs dépens le printemps dernier lorsque le ministre refusa carrément de négocier tant et aussi longtemps qu'ils ne seraient pas retournés au travail.

Lorsqu'on lui demande de faire le bilan de cette première année à la tête du ministère de la Justice, M. Bédard se dit passablement satisfait de ce qu'il a accompli.

Bien sûr, dira-t-il, les problèmes n'ont pas manqué. J'ai dû régler plusieurs dossiers chauds. Mais tout ceci a de positif que ça m'a obligé de chausser les bottines rapidement, à assumer dans l'immédiat mes responsabilités.

Cette première année lui aura également permis de faire le tour de son ministère, de se doter d'un nouveau sous-ministre en titre, M. René Dusault, en remplacement de M. Robert Normand, maintenant sous-ministre de Claude Morin, et de préparer certaines réformes d'importance, dont celles du système pénitentiaire ou encore celles du Code civil, qu'il entend lancer dès le début de 1978.

Jean-Claude Picard, "Le Devoir".

## Le Canada se meurt

Nous sommes au premier anniversaire de la victoire électorale imprevue du Parti Québécois.

Un an après l'événement, qui a surpris le PQ lui-même, le pays est encore secoué et incertain sur la façon de contrer la menace à la Confédération canadienne.

Nos institutions politiques sont au désarroi. Le gouvernement fédéral actuel, au pouvoir depuis presque une décennie, n'a naïvement pas tenu compte de la menace du séparatisme québécois, si ce n'est au cours de la dernière année de son mandat actuel.

Le consensus au Canada semble être que le vote pour le PQ, il y a un an, représentait une réaction contre le régime de M. Robert Bourassa, mais le PQ soutient que les Québécois savaient qu'ils votaient en faveur d'une idéologie secessionniste.

Dans une certaine mesure, M. Levesque a raison. Le fédéralisme n'a pas réussi à procurer des chances égales à tous les Canadiens. Notre constitution et notre structure gouvernementale ne reflètent pas les réalités de la composition multiculturelle du Canada.

Et un an après que M. Levesque soit devenu premier ministre, rien de cela n'a changé. Les neuf autres premiers ministres provinciaux n'ont pu trouver un accord de principe pour améliorer les chances des francophones dans l'enseignement et un rejet de la philosophie péquiste de souveraineté-association.

Le manque de détermination provinciale et la fausse évaluation de la situation par le gouvernement fédéral ont permis au PQ de maintenir son prétexte que la séparation est inévitable.

Il est surprenant que les fédéralistes de tout le Canada, y compris le Québec, n'aient pas trouvé un moyen, au cours de la dernière année, pour étouffer cette tentative d'auto-accomplissement d'une prophétie. "The Ottawa Citizen", le 15 novembre.



## PAROLE AUX LECTEURS

## La brume persiste sur la région

J'ai vécu, en fin de semaine, un exercice pratique d'économie régionale. J'ai pu assister à 35 des 47 conférences d'agents économiques régionaux. J'y ai retenu une juste synthèse, quelque chose comme la carte économique régionale étalée sur un mur.

Evidemment, bien différentes étaient les interventions, certains préchant la concertation alors que leur approche était plutôt dogmatique, d'autres amorçant un franc dialogue, certains invitant à la réflexion.

Il y a eu des affrontements, des flatteries de bedaine, des dévoilements de réussites fantasmagoriques. Je pense au succès de la Chaîne coopérative du Saguenay, la plus importante entreprise de transformation de la région (\$64 millions de chiffre d'affaires).

Au-dessus du colloque planait la lutte du pouvoir, le désir d'écarter la "bête" syndicale, la volonté de certains syndicats d'abattre le régime, la diplomatie de certains politiciens pour se gagner l'appui des corps intermédiaires. J'ai vu des Québécois de belle stature, accablés à des défis.

Il m'a semblé que l'école de 77 était loin de la réalité économique régionale. L'école ne formerait pas les travailleurs dont l'économie a besoin, finissants baragouinant le français, inaptes à l'emploi dans leur spécialité, ignorant l'ABC de l'économie, etc. Toute une litanie de jérémiades qu'il eût été bon que les premiers responsables de l'économie de la matière grise entendent. Je regrette le peu de participation du monde de l'éducation.

Dans la région, deux géants: Price, Alcan et prochainement Donohue... Autour de ces deux soleils, de minuscules planètes dont la trajectoire est parfois dérangée par les syndicats ou dégaçée par les gouvernements, selon que l'entreprise reçoit une subvention gouvernementale ou rencontre des difficultés de relations de travail. Le syndicat étant surtout perçu comme un phénomène de destructives revendications.

Et pas de changement prévu, selon les participants, dans l'économie régionale, avant 1984, période de "stabilisation" de croissance démographique. Il va falloir vivre avec un taux de chômage élevé.

un développement régional des produits de transformation anémique, des mines perchitantes, une agriculture mourante, une forêt ou manque la main-d'œuvre. Car le forestier n'est plus un solitaire ouïlle de façon artisanale. Il est un travailleur d'équipe, spécialisé dans la technique de la machinerie légère et lourde. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, l'école, si près du bois, ne forme pas ce genre de travailleurs.

Un des buts de ce colloque devait être la concertation des agents économiques régionaux.

Mais le nouveau contrat social nécessite pour l'amélioration du climat social ne semble pas pour demain. Trop de brume voile l'horizon.

Maurice Larouche, 302, Hébert, Alma.

Le 25 novembre.

## A NOS CORRESPONDANTS

Le Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean met gratuitement à la disposition de ses lecteurs cette rubrique d'expression d'opinions.

Ces opinions émises par nos correspondants se doivent d'être résumées dans toute la mesure des possibilités et comporter un caractère général.

Le journal se réserve toutefois le droit du choix des lettres à publier une sélection basée sur l'intérêt général pour les lecteurs.

Une communauté qui s'effrite (5)

# Exode massif parmi les jeunes et les retraités

Textes de Laval Gagnon



Selon M. Wishart, la loi 101 risque de provoquer un retour en arrière d'une cinquantaine d'années dans les relations entre francophones et anglophones.

(Photo Léonard Arseneau)

M. Georges Wishart, est un anglophone né dans la région. Son père, un Écossais, immigrait au Saguenay-Lac-Saint-Jean en 1909.

On se souviendra que M. Wishart fut l'un des plus ardens propagandistes pour l'implantation dans la région du réseau télévisé anglais de Radio-Canada.

Se considérant comme un Saguenéen à part entière, il constate néanmoins que la vie sociale anglophone s'effrite. Non seulement il y a moins d'anglophones, mais depuis la venue de la télévision anglaise, les gens sortent moins.

Sa bataille d'il y a quelques années, il dit l'avoir menée non seulement pour que les anglophones puissent synthétiser un poste dans leur langue mais pour toute la population de la région. Il souligne d'ailleurs la pétition de plus de 20.000 noms qui avait été présentée à l'époque. Il ajoute que la lutte avait aussi pour but d'améliorer et de diversifier la qualité des émissions présentées à la population.

Il se dit conscient de la baisse graduelle de vitalité dans la communauté anglophone.

A une certaine époque, rappelle-t-il, on retrouvait environ une cinquantaine de familles anglophones à Kenogami même. Le chiffre a considérablement baissé

depuis. Sur la rue Price, par exemple, une rue où la concentration était relativement forte, on ne retrouve plus, selon lui, que six ou sept familles.

A Alma, il n'y a presque plus d'anglophones; à Dolbeau, il reste peut-être quatre à cinq familles, alors qu'à Bagotville on note la présence croissante des Canadiens français.

M. Wishart est d'autre part bien placé pour parler du phénomène de l'exode des jeunes, phénomène qui touche certes gravement la jeunesse francophone régionale, mais de façon plus dramatique l'élément anglophone. Ses quatre enfants sont dispersés un peu partout au Canada: deux au Nouveau-Brunswick, un en Alberta et un autre à Ottawa.

Ses enfants, comme ceux de la plupart des parents anglophones, ont mené leurs études à l'étranger, et une fois les études terminées, n'ont eu d'autre alternative que l'exode de la région.

Selon lui, même les retraités tendent à quitter la région.

Toutefois, l'anglophone dans la région est perçu plus normalement depuis quelques années. Il note une ouverture évidente à ce point de vue, notamment de plus en plus de francophones peuvent s'exprimer, ou à tout le moins comprendre la langue de Shakespeare.

Par contre, M. Wishart déplore, comme la plupart des anglophones, la récente législation du gouvernement québécois sur la langue.

Il s'agit pour lui, estime-t-il, d'un recul de 50 ans qui risque d'hypothéquer irrémédiablement le rapprochement entre les deux ethnies depuis quelques années.

Il affirme par ailleurs que depuis le 15 novembre, une vingtaine d'anglophones ont quitté la région, craignant les mesures trop nationalistes du Parti québécois.

# Hennessy

vous propose  
son cognac V.S.

Pour vous l'offrir, Hennessy a puisé dans ses réserves de cognac les plus vieilles et les plus grandes au monde.



Hennessy. Maison française fondée à Cognac en 1765, vous propose également son cognac VSOP Fine Champagne et ses célèbres Bras d'Or, Napoleon et X.O.

## Une anglophone attribue le phénomène à l'Alcan

Mme Bernice Duffy est correspondante régionale pour le réseau radiophonique de Radio-Canada (réseau anglais) et chroniqueur social (aspect anglophone) au Lingot, journal de la compagnie Alcan.

Elle croit elle aussi que la vie de la communauté anglophone agonise.

Elle attribue notamment le phénomène à certaines décisions de la compagnie Alcan.

a) la fermeture du plan Deschênes. Cette fermeture a donné un dur coup, selon elle, à la communauté anglophone. Plusieurs des meilleurs éléments de cette communauté ont alors quitté la région. Ces éléments comptaient parmi les plus actifs au niveau social.

b) la vocation différente donnée au centre de recherche à Arvida provoquera une autre saignée importante.

Le passe

Mme Duffy ne regrette pas, loin de là, d'avoir vécu une bonne partie de sa vie dans la région. Je n'ai jamais été malheureuse ici, indique-t-elle, tout en soulignant qu'elle y a développé des liens profonds.

C'est d'autre part avec beaucoup de fierté qu'elle évoque les premières réalisations sociales d'anglophones, notamment le comité des dames bénévoles de l'hôpital d'Arvida, qui existe encore.

Il y avait beaucoup d'activités ici il y a dix ans, mais les principaux organisateurs sont partis, déplore-t-elle.

Elle admet que l'anglophone était plus mal perçu il y a quelques années, et souligne par ailleurs une ouverture de la majorité francophone sur cette question.

Cependant, elle critique sévèrement la loi 101. Price et l'Alcan ont commencé la francisation bien avant que le gouvernement ne commence à légiférer sur la langue. René Lévesque a eu la chance d'apprendre deux langues, mais ses enfants et la nouvelle génération n'auront pas cette chance.

Elle rappelle aussi que depuis 1951, les épouses des employés anglophones de Price et Alcan peuvent suivre une sorte de cours de conversation française, le «Café français». Il s'agit en quelque sorte d'un comité d'accueil des nouvelles venues, comité qui tient ses séances autour d'une tasse de thé ou de café, et où la conversation dans la langue de Molière prime. On l'a baptisée «Café français».

Elle note que les jeunes francophones montrent plus d'agressivité que leurs aînés envers l'anglophone. C'est dans les écoles qu'ils apprennent cela, estime-t-elle.

Conclusion: une communauté qui s'effrite

Irremédiablement, tout le laisse croire à tout le moins, la communauté anglophone du Saguenay-Lac-Saint-Jean s'effrite. En fait on ne peut plus véritablement parler de «communauté», car communauté est synonyme de «vie sociale comme commune», intérêts économiques communs, etc.

Or, dans la région, au niveau économique, les anglophones sont plus «cadres supérieurs» que dirigeants. Au niveau social, ils sont «individus» avant d'être communauté.

Si elle n'est pas menacée de disparaître, contrairement aux minorités francophones hors Québec, elle semble par contre condamnée à l'effritement. Effritement qui pourrait aboutir éventuellement à une intégration totale à la communauté régionale elle-même. Donc, avant longtemps, les anglophones unilingues, déjà relativement rares, ne seront qu'un souvenir. Quant aux autres, leur raison présente dans la région s'expliquera sans doute uniquement par leur travail: surtout à l'Alcan (mais de moins en moins) et à Bagotville.

Or, ces deux compagnies, Alcan et Price, ne privilégient plus (du moins systématiquement) les anglophones, ce qui prive ces derniers d'une des assises fondamentales sur laquelle reposaient leur stabilité et leur «position».

Jusqu'au milieu des années 60, environ, la compagnie Alcan, par exemple, supportait discrètement son personnel anglophone (tarif de loyer grandement réduit dans les maisons de la compagnie, support financier aux commissions scolaires protestantes, prime d'éloignement, etc.).

Or, au milieu des années soixante, la compagnie, sous l'instigation du directeur des installations de la région, un francophone, accepta une philosophie qui, en quelque sorte, sonnait le glas des privilèges cités plus haut.

Quant à la compagnie Price, elle accepta de jouer officiellement le fait français après l'adoption de la controversée loi 22, et à la suite de pressions (du milieu et du gouvernement) auxquelles elle fut soumise.

# « LOGIQUEMENT »

À compter du 4 décembre,  
la condition d'admissibilité  
aux prestations d'assurance-chômage  
variera de 10 à 14 semaines,  
selon le taux de chômage de votre région.

Le droit aux prestations d'assurance-chômage est désormais fondé sur la difficulté éprouvée par un prestataire à se trouver et à conserver un emploi dans la région où il habite.

C'est logique! Par exemple, un prestataire qui habite une région où il lui est difficile de trouver un nouvel emploi à cause du taux de chômage, devra avoir accumulé seulement 10 semaines d'emploi assurable pour avoir droit aux prestations. Par contre, pour le pres-

tataire d'une région plus favorisée, on pourra exiger jusqu'à 14 semaines d'emploi assurable pour toucher des prestations.

Les prestataires actuels ne sont pas touchés par ces changements.

Le Canada compte actuellement 16 régions économiques aux fins de l'assurance-chômage. Le nombre de semaines d'emploi assurable donnant droit aux prestations sera déterminé d'après le taux de chômage de chacune de ces

régions. Il sera plus tard calculé pour 54 régions économiques, ce qui permettra d'évaluer plus exactement encore les conditions d'emploi pour les prestataires.

Dans une région où le taux de chômage est élevé, il est plus difficile pour une personne sans travail de trouver et de conserver un emploi. Avec la nouvelle loi, l'accès aux prestations d'assurance-chômage doit lui être rendu plus facile.

L'Assurance-chômage du Canada:  
pour ceux qui cherchent à travailler



Emploi et  
Immigration Canada

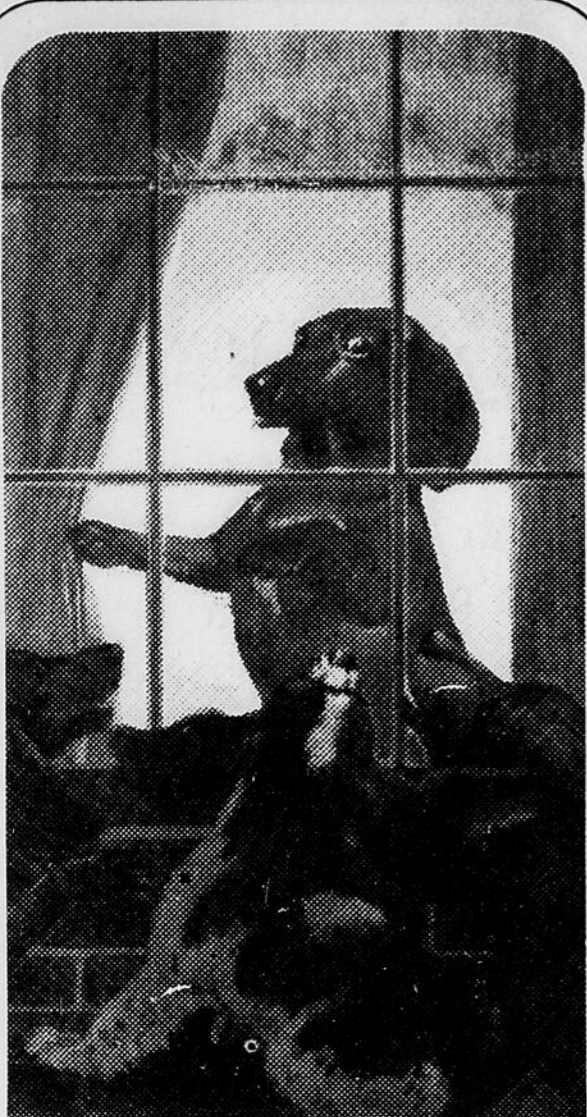
Employment and  
Immigration Canada

Bud Cullen  
Ministre

Bud Cullen  
Minister

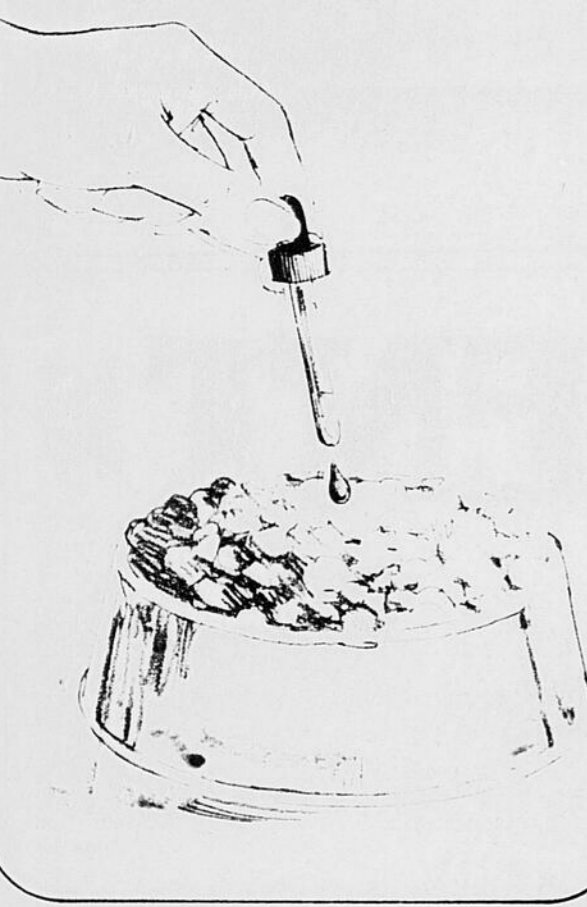
créée par la fusion de la Commission d'assurance-chômage et du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

# FOURRE-TOUT QUOTIDIEN



## CONTROLE DES CHALEURS

Comme nous le mentionnions récemment dans cette chronique, on vient de mettre sur le marché un liquide efficace de limitation des naissances, à l'usage des chiens. Ce liquide, qui s'administre aux femelles, n'est disponible que chez les vétérinaires. Le produit liquide, dénommé CHEQUE, se vend en flacon compte-gouttes très simple à utiliser. En ajoutant chaque jour quelques gouttes à l'alimentation de la chienne, on l'empêche d'entrer en chaleur. En outre, on évitera à peu près tous les problèmes relatifs aux chiens en rut, tels les modifications de comportement, les écoulements de sang, l'odeur, la tendance à s'enfermer et l'inconvénient des chiens "en visite".



## APPAREIL PORTATIF A RAYONS-X

Un appareil portatif à rayons-X permettant de fournir une image instantanée d'une fracture en cas d'urgence a été mis au point par un chercheur de la NASA, M. Lo I Yin. Cet instrument, appelé "Lixiscope Low Intensity X-Ray Imaging Scope", est composé d'une lentille comparable aux appareils utilisés dans l'armée pour la vision de nuit. Pour un examen médical, il suffit de libérer la source radio-active qui envoie à travers le membre étudié des rayons-X. Ces derniers sont ensuite absorbés par l'écran phosphore qui les transforme en lumière visible. L'amplificateur intensifie cette lumière et la projette sur son écran de visualisation. Une photo peut alors être prise. Cet appareil pourrait ainsi permettre de photographier une fracture sur le lieu même d'un accident et devrait trouver de nombreuses applications dans la médecine ou dans l'industrie.

## AUJOURD'HUI

Il y a 173 ans aujourd'hui, en 1804, Napoléon Bonaparte était couronné empereur. Il n'était âgé de 35 ans, lorsque la France, par vote unanime du Sénat et plébiscite, décida un retour à la monarchie héréditaire.

A son couronnement à Paris, il prit la couronne des mains du pape Pie VII et la posa lui-même sur sa tête. Il fut forcé d'abdiquer dix ans plus tard.

Principaux anniversaires historiques:  
1952: Premier reportage télévisé sur la naissance d'un enfant.

1929: La Ford modèle A est mise sur le marché.

1805: Napoléon inflige la défaite à l'Autriche et à la Russie à Austerlitz.

## CARTES DE VOEUX UNICEF

L'UNICEF (Fonds des Nations unies pour l'enfance) vient d'entamer sa campagne annuelle de vente de cartes de voeux à l'occasion de la fête de Noël et du Nouvel An. Des points de vente spéciaux seront installés, demain, à Chicoutimi et à Jonquière, aux endroits suivants: à la Librairie Régionale de Place du Saguenay à Chicoutimi, à la boutique Mode Sport de Place du Royaume à Chicoutimi et à la boutique Au Cachet de Place Centre-Ville de Jonquière. Après cette vente-éclair de cartes de voeux, le comptoir de l'UNICEF sera situé en permanence à la Librairie Régionale de Place du Saguenay et au magasin du Collège de Chicoutimi.

Il importe d'encourager généreusement l'UNICEF dont les revenus annuels sont inférieurs à ce que les pays dépensent en armements en deux heures.

## AMAZONE ET FEMME

Des archéologues soviétiques ont mis au jour la tombe d'une Amazone, inhumée avec son cheval de guerre, ses arcs, ses flèches et aussi... des boucles d'oreilles en or. Les restes de la guerrière, qui vivait au quatrième ou au cinquième siècle avant Jésus-Christ, ont été découverts près du village moldave de Balabany, lors de fouilles effectuées sur un lieu de passage des Scythes.



## LE QUOTIDIEN A SAN DIEGO

Gabriel Berberi, du Quotidien, est l'un des trois chroniqueurs québécois qui participeront, les 7, 8 et 9 décembre, à San Diego, Californie, à une conférence de presse internationale préparée par la compagnie Chrysler. Les deux autres sont Jacques Duval, de La Presse, et Bruno Poirier, de Revue-Moteur. Une vingtaine de journalistes de la presse anglophone du Canada assisteront également à cette présentation des nouvelles voitures Plymouth Horizon et Dodge Omni. Ces petites autos à traction avant portent la marque Chrysler, mais sont fabriquées au Japon par la compagnie Mitsubishi.

On voit sur la photo, la Dodge Challenger, introduite sur le marché en 1977 et construite également par ce manufacturier japonais.

## MEURTRE REGLE A L'AMIABLE

Le meurtre pourra peut-être bientôt faire l'objet, au Pakistan, d'un règlement à l'amiable entre le meurtrier et la famille de sa victime. Le conseil pour l'idéologie islamique, chargé d'étudier la mise en conformité avec le Coran des lois héritées de la colonisation britannique, a, en effet, recommandé au gouvernement de soumettre les crimes comme le meurtre, la tentative de meurtre et l'attaque à main armée, à la recherche du règlement à l'amiable, selon les principes du Coran. Selon le juge Mohammed Afzal Cheema, président du conseil pour l'idéologie islamique, cette pratique réglerait le problème de la dette de sang. Les parents des victimes ne s'estiment souvent pas vengés par les peines infligées par les tribunaux, d'où des rivalités et des meurtres en chaîne entre familles.

Le règlement coranique consiste le plus souvent en le versement d'une somme d'argent ou l'alliance des familles du meurtrier et de la victime par le mariage de deux de leurs membres. Au cas où les familles ne pourraient parvenir à un accord, le meurtrier serait traduit devant les tribunaux.



## LEPINE AUX PIEDS

Ceux qui connaissent le boute-en-train Jacques Roberge ne se surprendront pas de voir ce dernier en train d'avoir l'air de faire un sermon à un curé.

Or, M. Roberge ne fait ici qu'accueillir les bras ouverts ses invités, lors de l'inauguration officielle du local d'Alma de la firme Produits sanitaires Lépine Inc., dont M. Roberge est le gérant de district et de succursale. On voit aussi le père Albert Guyot, vicaire à Saint-Joseph, venu bénir les lieux. M. Roberge est également un excellent chanteur.



## HEUREUSE FUSION

Selon M. Louis Demers, ancien directeur du défunt Cercle des affaires de Roberval, l'intégration de son groupement à la Chambre de Commerce est de fort bon augure pour la relance de cette chambre qui a connu un regain de vie, au cours des deux dernières années. On se souviendra que c'est M. F.-X. Bouchard, homme fort avantagusement connu à Roberval, qui a travaillé d'arrache-pied pour remettre la chambre en selle. Et l'actuel président Arthur Lapointe, de son côté, sera désormais assisté par quatre vice-présidents. Décidément, la Chambre de Roberval devrait connaître un nouvel essor, d'autant plus qu'elle a maintenant un secrétariat permanent. C'est du moins l'opinion exprimée par M. Louis Demers.

## NIVEAU DU LAC

Voici les relevés du niveau du lac Saint-Jean depuis le quai de Roberval, au cours de la dernière semaine:

	1977	1976
Vendredi, 25 novembre	14.73	15.07
Samedi, 26 novembre	14.75	15.10
Dimanche, 27 novembre	14.58	15.22
Lundi, 28 novembre	14.54	15.32
Mardi, 29 novembre	14.44	15.48
Mercredi, 30 novembre	14.34	15.50
Jeudi, 1er décembre	14.28	15.53

## MARGARET TRUDEAU

"Elle vit dans un monde fantaisiste qu'elle s'est créée elle-même, un monde infiniment plus attrayant que l'univers politique de son époux, qu'elle a quitté."

C'est ce qu'affirme le quotidien londonien Evening Standard, dans un long article, couvrant presque une page entière, sur l'épouse séparée du premier ministre Trudeau du Canada, Margaret.

Le journaliste Alexander Walker, prétendant que Margaret Trudeau a quitté "une scène de premier plan pour faire irruption dans un

monde où elle est aussi en évidence", affirme que "s'il y a quelque chose de consistant dans la façon d'agir de Margaret depuis qu'elle a quitté son époux, c'est le fait que chaque geste qu'elle a posé depuis lors, dénonce une certaine sorte de célébrité pour rechercher une célébrité différente".

"Chaque geste posé semble destiné à le répudier, lui, pour tenter de se revaloriser elle-même.

A chaque tournant de sa carrière, Margaret semble tenter de prouver qu'elle a raison de croire qu'elle peut réaliser son rêve, uniquement en rêvant... Et de conclure Walker, "la vérité, telle que je la conçois, c'est que Margaret Trudeau est la pathétique victime d'une maladie de notre époque qui frappe surtout les hautes sphères de la société: l'attrait insidieux qu'exercent les personnes attrayantes sur les personnes possédant réellement le pouvoir".



## LE MINIMUM FAIT FUREUR

Ceux et celles qui auront la chance de séjourner dans le Sud au cours des prochaines semaines pourront voir de nombreuses femmes qui porteront le maillot dit "minimum" sur les plages de Floride et d'ailleurs. Au fait, cette pièce "vestimentaire" importée d'Europe et recherchée actuellement par des milliers de ferventes de bronzage intégral, contient très peu de tissu. Evidemment, il n'y a pas de soutien-gorge et la culotte est en réalité un simple cordon à l'arrière retenant un triangle de matériel opaque à l'avant pour dissimuler le principal... au moins en partie. Il vaut mieux avoir de jolies hanches pour porter un tel costume...

## RENDEZ-VOUS

### CHICOUTIMI

RENCONTRE EUCHARISTIQUE — Rencontre eucharistique de 1er vendredi du mois, aujourd'hui, à 21h30, à l'église du Sacré-Coeur de Chicoutimi. Célébration eucharistique et adoration. Le public est cordialement invité.

HANDICAPES, PARENTS D'HANDICAPES — Vous voulez faire une démarche et vous ne savez pas où vous adresser... Vous êtes malpris et vous voulez de l'aide... appelez à: 545-1575. CLSC (Inter-Association).

## VOS DROITS

### La ceinture de sécurité

Pourquoi une loi?

Pour réduire le nombre de victimes d'accidents d'automobiles et les pertes économiques qu'elles entraînent chaque année.

Les dernières statistiques établissent à 1.893 le nombre de pertes de vie sur les routes du Québec au cours de l'année 1975, celui des blessés atteint 51.919.

Par ailleurs, les accidents d'automobiles au Québec sont à l'origine d'une perte globale de quelque \$550 millions (\$350 millions à l'échelon des dommages matériels, \$150 millions au palier des frais médicaux et d'hospitalisation et \$50 millions au plan de la production).

Pourquoi la ceinture de sécurité?

Parce qu'elle remplit efficacement deux fonctions:

1) Elle retient l'occupant dans l'automobile au moment d'une collision et prévient ainsi l'éjection hors du véhicule, première cause de décès et de blessures graves lorsqu'une voiture heurte violemment un obstacle se trouvant sur sa route ou quand elle quitte précipitamment la chaussée suite à un dérapage!

2) Elle évite la collision humaine à l'intérieur de la voiture, avec l'aide de la ceinture abdominale et du baudrier, la force de l'impact au moment de la collision est répartie sur les courroies et annule pratiquement les chocs violents contre les parois de l'automobile.

Vous pouvez obtenir gratuitement le dépliant intitulé "La ceinture de sécurité", en écrivant au: Ministère des Transports, Bureau des véhicules automobiles, 700, boul. St-Cyrille, Québec.

(En collaboration avec la Commission des services juridiques)



## ART ET TECHNOLOGIE DES MEDIA

Deux journalistes du Saguenay ont été élus à l'exécutif du Comité consultatif industriel "art et technologie des media", qui tenait une première réunion récemment, au complexe G, à Québec. Il s'agit de MM. Bertrand Tremblay (à droite), rédacteur en chef au Quotidien, qui agit comme vice-président, et Pierre Chamberland (à gauche), chef de l'information à Radio-Canada (CBJ-Chicoutimi), qui agit comme secrétaire. Rappelons que ce comité consultatif, formé récemment par la direction générale de l'enseignement collégial du ministère de l'Éducation du Québec, vise quatre objectifs: 1) traduire les attentes industrielles en terme de formation collégiale en art et technologie de media; 2) conseiller, au Collège de Jonquière et au ministère de l'Éducation du Québec, les orientations possibles; 3) établir des liens entre les principaux intervenants québécois (formateurs utilisateurs); 4) connaître davantage les besoins du marché du travail en art et technologie des media.

Le comité est présidé par M. André Lafrance, journaliste et professeur à l'Université de Montréal.

## AU PALAIS DE JUSTICE

### Huit mois pour trafic de drogue

par Guy Bergeron

CHICOUTIMI — Gilbert Côté, un individu âgé de 28 ans, père de deux enfants, d'Arvida, a été condamné hier matin, à huit mois de prison, après avoir admis sa culpabilité à l'admission d'avoir fait le trafic de 10 capsules de phencyclidine.

Côté avait vendu ce produit hallucinogène à un agent double de la Gendarmerie royale du Canada.

C'est un des premiers individus à comparaître et à admettre sa culpabilité, à la suite de la razzia effectuée au cours des derniers jours, par la Gendarmerie Royale, alors que plus de 70 individus de tous les coins de la région Saguenay-Lac-Saint-Jean, se retrouvaient devant les tribunaux, pour trafic d'hallucinogènes.

En rendant sa sentence hier matin, le juge Lucien Tremblay a précisé à Côté que son cas était d'autant plus grave, qu'il avait déjà été condamné en 1974 à 40 jours de prison pour avoir eu en sa possession, quatre livres de marijuana.

Le président du tribunal, après avoir cité de nombreuses causes de jurisprudence de la Cour d'appel du Québec, concernant les sentences pour le trafic, a expliqué à Côté qu'il avait également pris connaissance d'un rapport présentiel préparé il y a deux ans, dans son cas.

"Vous êtes un individu issu d'une excellente famille et un individu bourré de talents. Cependant, vous avez gaspillé ces talents en vous adonnant à la drogue et en vendant à d'autres", a signalé le juge Tremblay.

"Comme le juge Turgeon de la Cour d'appel du Québec, je partage son opinion sur le fait qu'un individu bourré de talents et provenant d'un milieu familial excellent, constitue dans votre cas, des faits aggravants plutôt que des circonstances atténuantes qui pourraient vous favoriser, dans le prononcé d'une sentence.

Tenant compte de toutes les circonstances, je me vois dans l'obligation de vous condamner à huit mois de prison", a dit le juge Tremblay.

### Trente individus sont libérés sous caution

CHICOUTIMI — Une trentaine d'individus ont été libérés hier, sous diverses conditions, après avoir été accusés de trafic d'hallucinogènes, à la suite de la razzia effectuée par la Gendarmerie royale, au début de la semaine, dans la région de Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Dans une vingtaine de cas, le ministère public re-

présente par Mes Paul Casgrain et Robert Gauthier du ministère fédéral de la Justice, se sont entendus avec les avocats des prévenus, notamment Me Louis-Charles Fournier qui avait une vingtaine de clients qui ont repris leur liberté sous conditions. Ce fut le même cas pour un individu que représentait Me Marc Gagnon et d'autres représentés par Mes Leo Godin et Claude Beaulieu, tous deux de l'Aide juridique.

Des 12 individus où le ministère fédéral s'objectait catégoriquement à la mise en liberté provisoire, Me Fournier a réussi hier après-midi à convaincre le juge Edmond Savard d'en libérer huit, dont de ce nombre Manon Boudreaux et Alain Tremblay, tous deux de Jonquière, à qui l'on reprochait le trafic de fortes quantités.

Actuellement, Richard Gagnon, Bernard Dallaire, Allen Marshall, François Verreault, Cyrille Couture et Claude Boly se sont vu refuser toute mise en liberté provisoire.

Toutes les enquêtes préliminaires ont été fixées pour la forme, au 8 décembre prochain. La semaine prochaine, on continuera les enquêtes sur mise en liberté dans quatre cas, mais il s'agit d'individus déjà incarcérés.

#### A Roberval

Par ailleurs, tous les individus ont été libérés sous des cautionnements de \$2.000 et de \$1.500. Mais dans chaque cas, les conditions fixées pour la mise en liberté sont extrêmement sévères.

## Les étudiants occupent trois collèges

par Gilles Paradis

CHICOUTIMI — Les collèges de Chicoutimi, d'Alma et de Saint-Félicien ont été occupés par les étudiants, hier, en fonction de la lenteur de la réponse du ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, devant les revendications des étudiants du Québec.

Au cours d'une conférence de presse qui a eu lieu à Chicoutimi, MM. André Chabot et Luc Giguère de même que Mlle Fabienne Couturier ont fait valoir que les collèges de Chicoutimi, d'Alma et de Saint-Félicien ainsi que onze autres institutions du genre, au Québec, demandent: a) la gratuité scolaire (abolition des frais de scolarité à l'université); b) la gratuité du matériel; c) la reconnaissance du statut social d'étudiant, afin que celui-ci soit reconnu comme indépendant des son entrée au post-secondaire; d) qu'une évaluation juste et réaliste des besoins de l'étudiant soit faite et qu'on cesse d'exiger des contributions d'été lorsque l'étudiant n'a pas trouvé d'emploi. On insiste également pour qu'on tienne compte des besoins de ceux qui doivent quitter le domicile familial pour aller étudier.

### Rumeur démentie

METABETCHOUAN — Une rumeur, qui a vite fait de parcourir la municipalité de Metabetchouan, a créé un certain émoi hier à cet endroit. Celle-ci, diffusée comme une information officielle par une station de radio, voulait que le bureau du ministère des Transports soit demenagé de Metabetchouan à Alma. Or, officiellement, il n'en est rien.

Des consultations, faites auprès du député du comté, M. Jacques Brasseur, ont en effet permis d'apprendre qu'aucune décision n'avait été prise sur le sujet, et qu'il n'était pas question qu'un tel deménagement soit fait à brève échéance.

Ce bureau emploie une soixantaine de personnes, dont la moitié provient de Metabetchouan même. Or, des employés du ministère oeuvrant à Metabetchouan, mais résidant à Alma, auraient manifesté le désir que le bureau soit transféré à Alma. D'un autre côté, les décisions à venir, s'il y a lieu, tiendront sans doute compte de l'intérêt socio-économique de Metabetchouan, nous a-t-on indiqué.

Malgré cette occupation des locaux tant à Chicoutimi, qu'à Alma et à Saint-Félicien, les cours se sont donnés normalement, le piquetage se bornant aux abords des locaux administratifs.

Nous tenons à dire que cette démonstration n'est aucunement contre le Collège de Chicoutimi, a dit M. André Chabot, mais contre le ministre Jacques-Yvan Morin qui nous a traités d'enfants gâtés et qui n'a même pas daigné répondre au mémoire qu'il a en main depuis deux mois", a dit M. André Chabot, le principal porte-parole des étudiants, lors d'une conférence de presse, entourée de deux acolytes, M. Luc Giguère et Mlle Fabienne Couturier.

La Chambre des représentants provisoire du Cégep de Chicoutimi s'allie à l'ANEQ dans la lutte des étudiants du Québec pour la gratuité scolaire, a-t-il dit.

Dans la région, seul le Collège de Jonquière n'a pas emboîté le pas, les étudiants de ce collège ayant donné cependant leur appui moral.

Les trois représentants des étudiants ont ajouté que cette journée d'occupation fait suite à la décision fortement majoritaire de l'assemblée générale des étudiants, du 24 novembre dernier.

M. André Chabot s'en est pris à la déclaration du ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin qui a mentionné que les étudiants étaient des enfants gâtés, disant que la situation financière des étudiants avait besoin d'autres remèdes que le mepris du ministre.

Tous les cours se sont donnés, comme d'habitude, dans les trois collèges impliqués, sauf que l'adminis-



MM. André Chabot et Luc Giguère et Mlle Fabienne Couturier, lors de la conférence de presse hier, au Collège de Chicoutimi, à la suite de l'occupation des locaux administratifs des collèges de Chicoutimi, de Saint-Félicien et d'Alma. Le Collège de Jonquière n'a pas emboîté le pas, donnant cependant son appui moral aux manifestations.

tration a été paralysée aux services aux étudiants. En fin de semaine, une rencontre sur le plan provincial est prévue pour faire le point de l'action qui s'est déroulée, et les mesures à prendre suivront à la lueur des résultats obtenus dans l'occupation des locaux administratifs des collèges du Québec.

### Sévères conditions pour sa mise en liberté

CHICOUTIMI — C'est avec reticence que le juge Lucien Tremblay a remis hier, en liberté provisoire, Sylvain Blackburn, un jeune homme de Chicoutimi qui, alors qu'il était accusé de viol et en liberté provisoire, avait manqué à ses engagements.

Blackburn, au cours des derniers mois, avait été arrêté à trois reprises par les policiers alors qu'il était sur les routes, après 10h00 du soir.

En effet, l'ordonnance émise le 4 juin pour reprendre sa mise en liberté provisoire, lui défendait de quitter la demeure familiale après 10h00 le soir.

Hier matin, le juge Tremblay a remis Blackburn en liberté provisoire sous toutes les conditions déjà imposées et il lui a ajouté les clauses suivantes, savoir: la défense de fréquenter tous endroits où il se consomme des boissons alcooliques; l'obligation de se conformer aux ordres de

ses parents; l'obligation de conserver son emploi, en autant que son père veuille bien le garder à son travail; l'obligation de se rapporter chaque lundi, à la Sureté municipale de Chicoutimi; l'obligation de demeurer chez ses parents; un cautionnement personnel de \$2.000, plus un autre cautionnement de \$2.000 par personne solvable.

Sur ces dernières accusations, l'enquête aura lieu le 19 décembre.

#### 14 jours de prison

Le père de famille de Chicoutimi a écopé de 14 jours de prison hier matin, après avoir conduit pour la troisième fois en un an, alors que ses facultés étaient affaiblies par l'alcool.

Le juge Tremblay a précisé qu'il n'avait pas d'autres choix que de lui imposer de la prison, puisque le ministère public représente par Me Denis Vaillancourt, avait signifié au prévenu, un avis de deuxième offense, ce qui oblige le Tribunal à lui imposer un minimum de 14 jours de prison.

### Action de \$200,000 de Brodeur

CHICOUTIMI — Me Jean-Roger Brodeur, candidat défait à la mairie lors des élections municipales du 6 novembre, à Chicoutimi, a intenté hier, en Cour supérieure, une action en dommages-intérêts au montant de \$200.000 contre M. Raymond Malenfant, un homme d'affaires de Québec.

Au cours de la campagne électorale, Me Brodeur avait reçu une mise en demeure de se retracter et par la suite, une action en dommages-intérêts de \$100.000.

Cette fois, c'est au tour de l'avocat à demander des dommages-intérêts.

Premièrement, pour les attaques constantes relatives à cette action judiciaire en libelles diffamatoires prise contre lui par M. Malenfant en pleine campagne électorale à la mairie, allant jusqu'à mettre en doute, la compétence professionnelle de Me Brodeur, il réclame un montant de \$100.000; deuxièmement, pour la perte de l'élection à la mairie, par suite de l'introduction dans l'esprit des électeurs, d'une fausse impression de non-confiance dans la compétence et à l'intégrité du demandeur, il demande un montant de \$100.000 également; ce qui fait un total de \$200.000.

L'action est enregistrée au greffe de la Cour supérieure, sous le numéro 85377.

# NOUVEAU NOUVEAU

## VITRERIE DE LA BAIE LTEE

**SPECIALITES:**  
Verre, miroir, plastique, fenêtres, portes-patios, entrées en aluminium, encadrements, réparation.

### M. Philippe Tremblay

Avantageusement connu dans le domaine des affaires pour avoir oeuvré pendant 16 ans à titre de directeur général d'une vitrerie régionale, fait part à tous ses clients et amis de l'ouverture de la **VITRERIE DE LA BAIE**.

## VITRERIE DE LA BAIE LTEE

175, coin Gingras et Elgin  
(Près de l'hôpital)  
VILLE DE LA BAIE  
Atelier: 544 4357, res.: 549-0665

## Certains se contentent de moins...

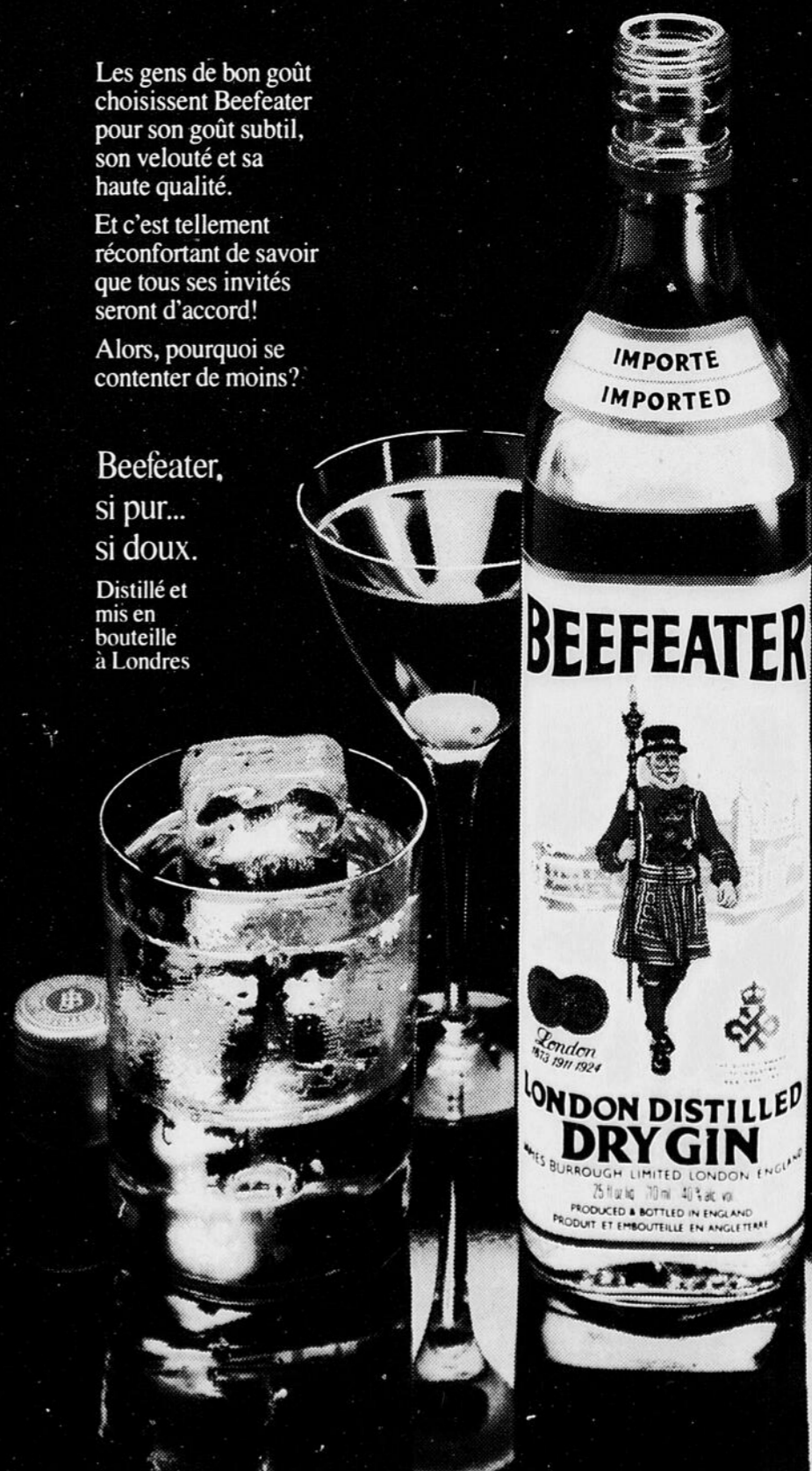
Les gens de bon goût choisissent Beefeater pour son goût subtil, son velouté et sa haute qualité.

Et c'est tellement réconfortant de savoir que tous ses invités seront d'accord!

Alors, pourquoi se contenter de moins?

Beefeater, si pur... si doux.

Distillé et mis en bouteille à Londres



**CJPM-TV**

VENDREDI, 2 DECEMBRE		SAMEDI, 3 DECEMBRE	
9.30 Fanfan Dédé	18.30 Studio Six	10.00 Les dessins animés	18.00 Soirée canadienne
10.00 A la bonne heure	19.00 Médecin d'aujourd'hui	10.30 Super Car	19.00 Et ça tourne
11.15 A votre service	20.00 Montréal en parole	11.00 Fusée XL-5	20.00 Les grands spectacles
11.45 A tous les échecs	20.30 Première chance	11.30 Joe 90	"Bataille au-delà des étoiles"
12.15 Les nouvelles du midi	21.00 Les Champions	12.00 Tarzan	21.45 Arts et spectacles
12.30 Dîner chaud	22.00 La Corne d'abondance	13.00 Samedi midi	22.00 L'aventurier
13.30 Cinéma	22.15 Région 02	15.00 Samedi sports	22.30 Les nouvelles TVA
"Grande parade de rire"	23.00 Les nouvelles TVA	15.30 Télé-revue	23.00 Dernière édition
15.00 Une heure avec vous	23.10 Dernière édition	16.00 La famille Stone	23.10 Fin de soirée
16.00 M. Tranquille	23.10 Festival Elvis Presley	16.30 Les cadets de la forêt	"Capitaine sans loi"
16.30 Les nouveaux tannants	"Fête au harem"	17.00 Alerte dans l'espace	
17.30 Parle parle jase jase			

**FILMS A CJPM**

VENDREDI: 13h30

**"LA GRANDE PARADE DU RIRE"** (M.G.M.'s Big Parade of Comedy) (4) — E.-U. 1964. Film de montage de R. Youngson. — Anthologie de scènes tirées de comédies réalisées dans les studios M.G.M. — Ensemble intéressant en dépit d'un choix inégal d'extraits. Comique visuel mis à l'honneur. Valeur nostalgique. — E.

VENDREDI: 11h10

**"FETE AU HAREM"** (Harum Scarum) (6) — E.-U. 1965. Comédie musicale de G. Nelson avec Elvis Presley, Mary Ann Mobley et Fran Jeffries. — Un acteur de cinéma en tournée au Moyen-Orient est mêlé à une conspiration. — Inraisemblable et artificiel. Orient de carton-pâte. Interprétation fautive.

**CKRS-TV**

VENDREDI, 2 DECEMBRE 1977		SAMEDI, 3 DECEMBRE 1977	
8.45 Les animaux chez eux	17.00 Cinéma de 5 heures: "Antoine et Sébastien"	9.00 Heidi	17.00 Daniel Boone
9.15 Les cent tours de Centour	18.50 Au fil de l'actualité	9.30 Wickie	18.00 Lawrence Welk Show
9.30 Les Oriens	19.00 Le Virginien	10.00 Ces merveilleux surhommes	19.00 La femme bionique: "Double identité"
9.45 Mon ami Guignol	"La rage au coeur"	10.30 Monsieur Rosée	20.01 La Soirée du hockey "Chicago à Montréal"
10.00 Tam-Tam	20.31 Forum	11.00 Es-tu d'accord?"	22.31 Téléjournal
10.15 Virginie	21.30 Scénario	11.30 Declic	22.47 Nouvelles du sport et météo
10.30 Magazine-express	22.00 Vedettes en direct	12.00 Débats parlementaires	23.01 Politique fédérale "Parti P.C."
11.00 Faire et défaire: "Guérir l'environnement"	"Gilles Rivard"	13.00 Fili brin d'arcier	23.10 Cinéma: "Seul face au désert"
11.30 Au milieu du jour	22.30 Téléjournal national, international et provincial	13.30 Juke-box	00.30 Ciné-nuit: "La chute des anges"
12.30 Les Coqueluches	22.55 Nouvelles du sport et météo	14.00 Femme d'aujourd'hui	
13.31 Téléjournal	23.05 Cinéma: "L'espion qui venait du froid"	15.00 Défi	
13.35 Femme d'aujourd'hui	00.30 Ciné-nuit: "La rançon du plaisir"	15.30 Ciné-jeunesse: "Le montage de l'aigle"	
14.31 Les ateliers		16.00 La famille Stone	
15.30 Les copains du western		16.30 Les cadets de la forêt	
16.00 Bobino		17.00 Alerte dans l'espace	
16.30 Le Gutenberg			

**FILMS A CKRS**

VENDREDI: 5h00

**"ANTOINE ET SEBASTIEN"** (4) — Fr. 1973. Comédie de moeurs de J. M. Pèner, Jacques Durtout et Ottavia Piccolo. — Un ancien pionnier de l'aviation projette de marier son fils adoptif à la fille de sa deuxième femme. — Intrigue plutôt décousue. Ensemble vivant et fantaisiste. Interprétation juste.

VENDREDI: 11h05

**"L'ESPION QUI VENAIT DU FROID"** (The Spy Who in from the Cold) (4) — E.-U. 1965. Drame d'espionnage avec Richard Burton, Claire Bloom et

Oskar Werner. — Pour arriver à ses fins, un espion britannique feint d'être prêt à livrer des secrets aux communistes. — Réalisation sobre et efficace. Bonne création d'atmosphère. Interprètes remarquables. (N et B).

VENDREDI: 1h00

**"LA RANCON DU PLAISIR"** (5) — Sued. 1954. Drame social réalisé et interprété par Bengt Logardt avec Eva Stilberg et Ollegaard Welton. — Un médecin retrouve dans une clinique de Stockholm une fille qui attend des jumeaux dont il est le père. — Style documentaire. Réalisation terne. Interprétation juste et sensible.

**CBJET CANAL 5**

VENDREDI, LE 2 DECEMBRE		SAMEDI, LE 3 DECEMBRE	
8.45 The Friendly Giant	16.00 The Young Chefs	9.30 Parade	18.00 CBC Saturday Evening News
9.00 Bonjour, Bon Jour	16.30 Friday After School	10.30 Peanuts and Popcorn	18.30 Response
9.15 David and Goliath	17.00 The Nature of Things	11.55 What's New	19.00 The Muppets
9.30 Quebec School Telecast	17.30 All in the Family	12.00 Sesame Street	19.30 On Our Own
10.00 Canadian School Telecast	18.00 The City at Six	13.00 In the Public Eye	20.00 Hockey Night in Canada: "Chicago à Montréal"
10.30 Mr. Dressup	19.00 The Mary Tyler Moore Show	13.30 Par 27	23.00 The National
11.00 Sesame Street	19.30 In the Public Eye	14.00 Canadian Badminton Championships and Hand Gliding	23.15 Provincial Affairs
12.00 The Bob McLean Show	20.00 The Tony Randall Show	16.00 CBC Curling Classic	23.21 The City Tonight
12.55 CBC News	20.30 Three's Company	17.00 Big Henry and the Polka Dot Kid	23.37 Cine-Six: "The Oscar"
13.03 Tattletales	21.00 Tommy Hunter Country		
13.33 Magistrate's Court	22.00 Big Hawaii		
14.03 Ryan's Hope	23.00 The National		
14.30 The Edge of Night	23.22 The City Tonight		
15.00 Take 30	23.35 90 Minutes Live		
15.30 Celebrity Cooks			

**SUR LE CABLE**

TECS TV CANAL 13

VENDREDI, 2 DECEMBRE		SAMEDI, 3 DECEMBRE	
8.15 Contact	8.15 Contact	13.00 Un p'tit coup de coeur Raquette	13.00 Un p'tit coup de coeur Raquette
10.00 Cercle de presse	12.00 Contact	14.00 Bien dans sa peau L'épanouissement l'homme	13.30 Histoire sur le vif La Russie en guerre
12.00 Contact	12.30 Portrait de votre université	14.30 Des idées, des pays, des hommes Mali, portrait d'un type pauvre	14.30 Télé-film Jacquou le Croquant (4e partie)
12.45 SERENA	13.00 Toutes dimensions	16.00 Méditerranée Un seul Dieu	16.30 L'expérience aidant Logement des personnes âgées
17.30 Contact	13.30 Regard sur l'avenir université	18.30 Un p'tit coup de coeur Ski alpin	18.30 Pas si bête Le toilettage et entretien du chien
18.15 Regard sur l'avenir	14.00 Conseil de ville	19.00 Histoire sur le vif La Russie en guerre	19.00 F56 Photos-vacances Les Olympiens
21.00 Talents amateurs	17.00 La photographie	20.00 Télé-film Jacquou le Croquant (4e partie)	19.30 Gymnastique les hommes
21h30 Journée juridique du Barreau du Saguenay Les avocats ont-ils une conscience sociale	17.15 La Sûreté du Québec	22.00 L'expérience aidant Logement des personnes âgées	20.30 Cinéma O.N.F. Luce Guilbault

**RADIO QUEBEC CANAL 8**

VENDREDI 2 DECEMBRE 1977		SAMEDI 3 DECEMBRE 1977	
13.00 Un p'tit coup de coeur Raquette	13.00 Un p'tit coup de coeur Raquette	18.00 CBC Saturday Evening News	18.30 Response
14.00 Bien dans sa peau L'épanouissement l'homme	13.30 Histoire sur le vif La Russie en guerre	19.00 The Muppets	19.30 On Our Own
14.30 Des idées, des pays, des hommes Mali, portrait d'un type pauvre	14.30 Télé-film Jacquou le Croquant (4e partie)	20.00 Hockey Night in Canada: "Chicago à Montréal"	23.00 The National
16.00 Méditerranée Un seul Dieu	16.30 L'expérience aidant Logement des personnes âgées	23.15 Provincial Affairs	23.21 The City Tonight
18.30 Un p'tit coup de coeur Ski alpin	18.30 Pas si bête Le toilettage et entretien du chien	23.37 Cine-Six: "The Oscar"	
19.00 Histoire sur le vif La Russie en guerre	19.00 F56 Photos-vacances Les Olympiens		
20.00 Télé-film Jacquou le Croquant (4e partie)	19.30 Gymnastique les hommes		
22.00 L'expérience aidant Logement des personnes âgées	20.30 Cinéma O.N.F. Luce Guilbault		
	21.30 De concert avec vous		

**CJBR-TV**

VENDREDI, 2 DECEMBRE 1977		SAMEDI, 3 DECEMBRE 1977	
9.15 Les 100 tours de Centour	17.00 L'heure de pointe	9.00 Heidi	18.30 Téléjournal
9.30 Les Oriens	18.00 Ce soir	9.30 Wickie	18.35 Ici, ailleurs
9.45 Mon ami Guignol	18.30 Information régionale, locale et sportive	10.00 La maison de personne	19.00 La femme bionique
10.00 Tam-Tam	19.00 Marcus Welby	10.30 M. Rosée	20.00 La soirée du hockey: "Chicago à Montréal"
10.15 Virginie	20.00 Aller-retour	11.00 Es-tu d'accord?"	22.30 Téléjournal
10.30 Magazine express	20.30 Forum	12.00 Débats parlementaires	23.00 Politique fédérale
11.00 Faire et défaire	21.30 Scénario	13.00 Sportheque	23.10 Cinéma: "Il était une fois un filic"
11.30 Robinson Suisse	22.00 Science réalité	14.00 Femme d'aujourd'hui	00.30 Ciné-nuit: "Histoires extraordinaires"
12.00 Sésame	22.30 Téléjournal	15.00 Défi	
12.30 Les Coqueluches	23.00 Cinéma: "L'espion qui venait du froid"	15.30 Ciné Jeunesse	
13.30 Téléjournal	00.30 Ciné-nuit: "Une journée bien remplie"	17.00 Bagatelle	
13.35 Femme d'aujourd'hui		18.00 Pourquoi	
14.30 Les ateliers			
15.30 Les Chitoubis			
15.45 Minute Moumoute			
16.00 Bobino			
16.30 Le Gutenberg			

**CFCE-TV**

VENDREDI, 2 DECEMBRE 1977		SAMEDI, 3 DECEMBRE	
6.00 University of the Air	16.00 The Pink Panther	6.00 University of the Air	16.00 Wide World of Sports
6.30 Morning Exercises	16.30 Match Game '77	7.00 Let's Go	18.00 Feel Like Dancin'
7.00 Canada A.M.	17.00 The Price is Right	7.30 George	19.00 Bionic Woman
9.00 Romper Room	18.00 Pulse	8.00 Scooby-Doo	20.00 Academy Performance: "Uptown Saturday Night"
9.30 The Community	19.00 The Jeffersons	8.30 Dynomut	22.00 McGowan & Co.
10.00 Ed Allen	19.30 Julie	9.00 Merrle Melodies	22.30 The Editors
10.30 The Joyce Davidson Show	20.00 Donny and Marie	9.30 The Pink Panther	23.00 CTV National News
11.00 The Art of Cooking	21.00 The Rockford Files	10.00 The Flintstones	23.21 Pulse
11.30 Rocket Robin Hood	22.00 Billy Graham Tri-State Crusade	10.30 Kidstuff	00.00 The Twelve Midnight Movie: Programme double: "The Secret of Santa Vittoria"
12.00 The Flintstones	23.00 The CTV National News	11.30 Rocket Robin Hood/Max the Mouse	ET "I married a Monster from Outer Space"
12.30 It's your Move	23.21 Pulse	12.00 Bugs Bunny/ Roadrunner Show	
13.00 Definition	00.01 The Twelve Midnight Movie	13.00 Saturday at the Movies: "The Little Princess"	
13.30 McGowan and Co.	Programme double	15.00 Superstars of Wrestling	
14.00 Alan Hamel Show			
15.00 Another World			

**WEZF-TV**

VENDREDI, 2 DECEMBRE			
7.00 Good Morning America	14.00 \$20,000 Pyramid	19.30 Green Acres	23.00 Mary Hartman, Mary Hartman
9.00 PTL Club	14.30 One Life to Live	20.00 Donny and Marie	23.30 Baretta
11.00 Happy Days	15.15 General Hospital	21.00 Friday Night Movie	
11.30 Family Feud	16.30 The Edge of Night		
12.00 The Better Sex	16.30 The Merv Griffin Show		
12.30 Ryan's Hope	18.00 ABC News		
13.00 All my Children	18.30 Star Trek		

SAMEDI, 3 DECEMBRE 1977			
7.00 The Flintstones	19.00 God's Country		
7.30 Mission Magic	20.00 Frosty's Winter Wonderland		
8.00 New Superfriend Hour	20.30 Nestor, the Long Eared Christmas Donkey		
9.00 Scooby's Laff-a-Lympics	21.00 Starkey and Hutch		
11.00 Kroffts Super Show	22.00 Love Boat		
12.00 ABC Week-end Special	23.00 ABC Week-end News		
12.30 NFLA Football	23.15 Shock Theatre: "Neuro vs the Maniac"		
Programme double: "Eliminatoires collégiales"			
ET "Houston vs Texas"			



**SUR LE CANAL 8, RADIO QUEBEC**

VENDREDI, 2 décembre, 19h00, reprise samedi, 13h30. HISTOIRE SUR LE VIF: "La Russie en guerre". Au cours de cette émission, l'Empire of Britain sombre. La bataille de l'Atlantique s'engage.

VENDREDI, 2 décembre, 22h00, reprise samedi, 16h30. L'EXPERIENCE AIDANT: Ce soir les principales préoccupations des personnes âgées sont l'objet d'échanges autour d'une table ronde animée par Pierre Larivière.

Tél.: 545-1112. Disponibilité des services à Ville de Chicoutimi et Ville de Jonquière

*Intention de Bédard*

# Un groupe pour veiller à la sécurité de l'Etat

MONTREAL (PC) — Dans une entrevue accordée au quotidien montréalais Le Devoir, le ministre québécois de la Justice, M. Marc-André Bédard, a fait part de son intention de constituer au sein de son ministère "un groupe d'analyse et de coordination" spécialement chargé de veiller à la sécurité de l'Etat.

Ce groupe, dont le ministre n'a précisé pour l'instant ni le nombre ni l'étendue des fonctions sera particulièrement chargé de faire le lien entre le ministère de la Justice et les services de renseignement et de sécurité de la Sureté du Québec et d'informer les autorités politiques de toute situation mettant en péril la sécurité de l'Etat québécois.

Par ailleurs, M. Bédard, qui estime "être du devoir de son ministère de savoir précisément tout ce qui se passe du côté du renseignement et de l'intelligence politique", désire augmenter substantiellement à compter de l'an prochain les effectifs des services de sécurité et de renseignement de la SQ.

A cet égard, les informations officielles veulent qu'une centaine de policiers soient affectés à ces travaux de cueillette de renseignements relatifs à la sécurité de l'Etat, ce qui est bien peu sur un effectif global de plus de 4.000 policiers à la SQ. Quoi qu'il en soit, le ministre désire augmenter ce nombre de 20.

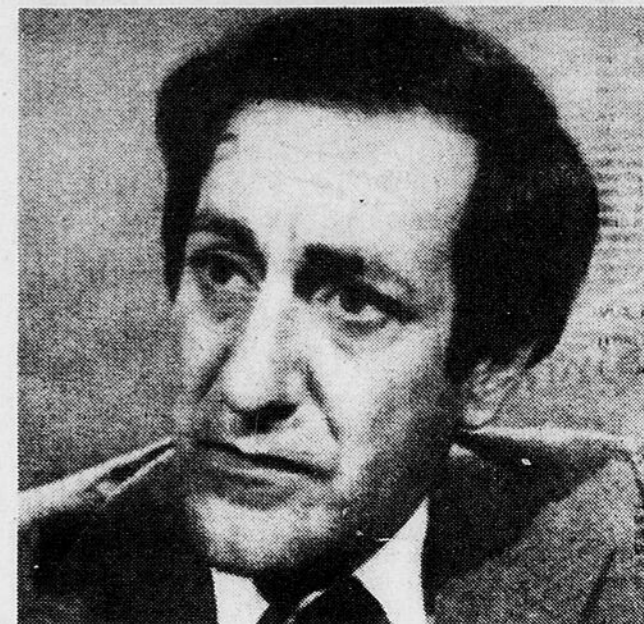
"Il est nécessaire, de dire le ministre, d'instituer un groupe d'analyse et de coordination au sein du ministère de la Justice. La protection de la sécurité de l'Etat relève d'abord de forces policières efficaces et bien organisées, mais il est par ailleurs évident que les fonctions de renseignement et de sécurité ne sont pas le seul apanage des forces policières."

Dans cet esprit, le groupe d'analyse et de coordination, qui sera vraisemblablement mis sur pied dans les premiers mois de 1978, remplira à peu près les mêmes tâches qu'un groupe similaire actuellement attaché au bureau du solliciteur général Francis Fox, soit des tâches de liaison avec les forces policières et d'examen approfondi des dossiers préparés par ces dernières.

M. Bédard tient toutefois à préciser que le nouveau groupe n'aura rien de commun avec le CAD (Centre d'analyse et de documentation mis en place sous le régime de M. Robert Bourassa) ou avec une quelconque organisation secrète à la disposition du pouvoir politique.

D'abord et contrairement au CAD qui était rattaché au bureau du premier ministre, le groupe d'analyse sera rattaché à une division administrative du ministère de la Justice, celle de la sécurité dirigée par M. Paul Benoit.

En second lieu, d'expliquer le ministre, les règles de fonctionnement de ce groupe seront connues publiquement et l'une des toutes premières règles sera le respect intégral de la légalité.



Marc-André Bédard

ment et l'une des toutes premières règles sera le respect intégral de la légalité.

"Il ne doit exister aucune ambiguïté de la part des autorités politiques à l'endroit des forces policières à l'effet que ces dernières doivent oeuvrer dans la légalité, dans le respect des droits et des libertés individuelles", d'affirmer M. Bédard.

Selon lui, les directives ambiguës en ces matières créent des situations dangereuses tant pour les policiers que pour le pouvoir politique, et il est par conséquent nécessaires que les agents affectés à ces fonctions sachent clairement à quoi s'en tenir.

## QUEBEC EN BREF

### Police

MONTREAL (PC) — Les Montréalais, déjà affligés d'une grève du transport en commun, pourraient bien connaître des problèmes supplémentaires, la semaine prochaine.

La Fraternité des policiers de Montréal, qui regroupent les 5.200 agents de la métropole, a convoqué une réunion d'urgence de ses cotisants, pour mardi prochain, afin de déterminer si des mesures de pression doivent être prises pour accélérer les négociations contractuelles.

Un porte-parole syndical a admis que la fraternité songe à utiliser des tactiques de pression pour forcer la Communauté urbaine de Montréal à négocier.

"Les policiers décideront eux-mêmes des mesures à prendre. Il est toujours difficile de contrôler nos hommes, ils sont réellement en colère à l'heure actuelle", d'expliquer le porte-parole.

Le problème principal porte sur les horaires de travail. Les clauses salariales ont été réglées en février dernier mais d'autres clauses importantes n'ont pas encore été abordées.

En février dernier, déjà, les policiers avaient refusé de patrouiller la ville, ne quittant leurs stations que pour répondre aux appels d'urgence durant trois jours.

Le syndicat réclame un horaire de travail hebdomadaire de quatre jours à raison de neuf heures par jour.

### Contraunion unilingue

GATINEAU (C) — Un anglophone unilingue a invoqué la loi 101, mercredi, lorsqu'il a comparu en Cour municipale de Gatineau pour répondre à une infraction aux règlements de la circulation.

Doug Smith a expliqué au tribunal qu'il ne devrait pas être condamné pour le délit qui lui était reproché parce que la contravention que le greffe de la ville de Gatineau lui a fait parvenir était rédigée uniquement en anglais.

"Il se peut que nous assistions à une première de ce côté-là", a commenté en souriant le maire John Lusk, en faisant part de ce cas plutôt spécial.

### Drogues

MONTREAL (PC) — La GRC a appréhendé une cinquantaine de personnes et en recherche 12 autres, suite à une série de descentes dans les Cantons de l'Est. Un porte-parole de ce corps policier a révélé que toutes ces personnes seront mises en accusation en vertu des lois interdisant le trafic et la consommation de certaines drogues.

La majorité des suspects qui ont été appréhendés dans des raids qui ont débuté mardi appartiennent à des gangs de motards.

Neuf agents de la GRC s'étaient infiltrés dans ces gangs depuis environ un an et avaient établi des contacts avec des trafiquants connus de la région.

Ces perquisitions ont permis de saisir de l'héroïne, de la morphine, de la cocaïne, du haschisch liquide et solide, des amphétamines, etc. La valeur marchande de ces drogues s'établit à environ \$150.000.

Environ 500 personnes ont été appréhendées, depuis une semaine, dans des descentes relatives au trafic des stupéfiants. Ces raids ont eu lieu à Québec, Trois-Rivières, Baie-Comeau, Sept-Îles, Port-Cartier et dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

## La SQ espionnait Paul Rose et Me Robert Lemieux

MONTREAL (PC) — L'ancien caporal Claude Lavallée, de la Sureté du Québec, a révélé jeudi, à la télévision de Radio-Canada, que lui et l'escouade technique dont il était responsable avaient enregistré la première conversation entre Paul Rose et son avocat, Me Robert Lemieux, après son arrestation, à la suite des événements d'octobre 1970.

M. Lavallée a expliqué qu'il avait installé un dispositif d'écoute dans le bureau de l'inspecteur Denis Viau, de la SQ, où a eu lieu la conversation. Le micro se trouvait dans le téléphone et l'antenne dans le fil de l'appareil.

Selon l'ancien caporal, les deux hommes ont parlé à voix très basse mais leurs paroles ont quand même pu être enregistrées et les "bobines" ont été confiées au "service spécial" qui les aurait déposées dans la voiture.

La substance de la conversation, a-t-il dit, n'était pas claire, mais n'avait pas le poids d'un meurtre qualifié.

Le spécialiste de la SQ devait toutefois ajouter qu'il n'avait pas été appelé à témoigner au procès de Rose pour le meurtre du ministre Pierre Laporte.

### Carte blanche



LANCERMENT — Quelques jours avant la sortie du premier numéro du nouveau journal format tabloïd "Philadelphia Journal". Pierre Peladeau, au centre, a présenté hier le directeur de la rédaction Doug Bailey, à gauche, et le rédacteur en chef Jacques Beauchamp. Le nouveau journal aura un tirage de 200,000 copies dès la parution. (Telephoto AP)

Assurance de Burns

# Dépenses contrôlées lors du référendum

par Norman Delisle

L'opinion de Burns

QUEBEC (PC) — Les dépenses de publicité et d'organisation demeureront contrôlées lors du référendum sur l'indépendance du Québec. Le ministre d'Etat à la réforme parlementaire, M. Robert Burns, en a donné l'assurance, jeudi, au terme des travaux de la commission parlementaire qui étudiait le Livre blanc sur la consultation populaire. M. Burns a néanmoins expliqué que différentes hypothèses demeurent envisagées pour le contrôle de ces dépenses.

"Mais je continue à croire que l'hypothèse des comités nationaux, telle que formulée dans le Livre blanc, demeure la meilleure", a opiné M. Burns. Elle garantit à la fois les droits fondamentaux des électeurs et l'égalité des chances entre les options, croit-il. Ces deux objectifs généraux avaient d'ailleurs recueilli l'appui de la majorité des témoins devant la commission parlementaire, notamment la Ligue des droits et libertés de la personne et le Barreau du Québec.

La première, celle du Livre blanc, consiste à obliger tous les organismes intéressés à participer à la campagne référendaire à s'inscrire auprès de grands comités nationaux défendant chacun une option proposée lors du référendum.

Le ministre a rappelé que la formule proposée dans le Livre blanc avait soulevé des interrogations et des doutes. Mais peu de formules de rechange ont été suggérées, a-t-il dit. Aussi, une fois qu'on en a précisé la portée, cela constitue la meilleure façon d'atteindre les objectifs désirés.

Une seconde hypothèse reconnaît comme acteurs de la campagne référendaire les partis politiques dûment reconnus à l'Assemblée nationale. Dans un tel cas, toutes les dépenses devraient être autorisées par l'agent officiel du parti politique qui participe à la campagne.

**Dépenses**  
Le ministre Burns a précisé ce qu'il entendait par "dépenses référendaires", c'est-à-dire quelles seront les dépenses qui devront être autorisées pour être effectuées.

Une troisième formule aurait autorisé toute personne, tout groupe ou tout parti politique à effectuer des dépenses à l'occasion du référendum, à condition d'en avoir fait autoriser le montant par le directeur général des élections.

Cette définition des "dépenses référendaires" sera inspirée de ce qui constitue une dépense électorale en vertu de la Loi électorale", a dit M. Burns. Au cours de la campagne pré-référendaire, il n'y aura naturelle-

ment aucun contrôle des dépenses faites par qui que ce soit.

La période "référendaire" comme telle commencera le jour de l'émission des brefs et se terminera le jour du scrutin. Les dépenses permises à chacun des comités nationaux seront limitées à \$0.50 par électeur. Les dépenses qui devront être autorisées comprennent celles de la publicité payée et de l'organisation rémunérée. M. Burns a suggéré cependant d'y exclure les dépenses exigées par l'organisation de réunions, telles la location de salles et la convocation de personnes, à condition qu'elles demeurent raisonnables, par exemple de l'ordre de \$300 par réunion.

Naturellement, toutes les autres actions permises par la Loi électorale seront également permises sans aucune restriction, a indiqué le ministre.

Il n'y aura donc aucun empêchement à la publication, dans un journal d'articles, d'éditoriaux, de chroniques et de lettres de lecteurs, ou à la production à la radio ou à la télévision de nouvelles et d'émissions d'affaires publiques.

De plus, tout individu pourra travailler librement à répandre l'opinion de son choix s'il n'est pas rémunéré. N'importe qui pourra se prononcer, faire des discours, envoyer des communications à la presse et travailler bénévolement pour l'option de son choix.

Câblodistribution

# La décision de "six juges anglophones"

par André Bellemare

QUEBEC (PC) — Le premier ministre Lévesque a fustigé, hier, dans une déclaration ministérielle à l'Assemblée nationale, le jugement de "six juges anglophones" de la Cour suprême du Canada qui a accordé à Ottawa la juridiction exclusive en matière de câblodistribution.

"La cour vient donc de réduire les pouvoirs du Québec ou, si l'on veut, de bloquer une aspiration normale. Voilà une leçon éclatante, si nous en avons besoin d'une, sur les dangers constants que courent dans ce régime les chances de développement, comme les plus légitimes exigences, et à la limite, l'identité même d'un peuple que son statut de minoritaire prive de plus en plus du libre arbitre indispensable à son épanouissement. Je compte bien que les Québécois, à quelque parti qu'ils appartiennent, se donneront la peine de méditer cette leçon", a dit le premier ministre.

Le chef de l'Union nationale, Rodrigue Biron, le leader du PNP, Fabien Roy, et le chef créditiste, Camil Samson, ont également déploré que le Québec ait perdu sa mince marge de manoeuvre dans ce domaine.

Gérard-D. Lévesque

Quant au chef de l'Opposition, Gérard-D. Lévesque, après avoir rappelé les luttes de l'ancien gouvernement en cette matière, il a d'abord déploré que le premier ministre ait dit qu'il s'agit d'une décision de "six juges anglophones" alors qu'il y en avait neuf.

Le chef libéral a été moins sévère à l'endroit de ce jugement en rappelant que déjà, dans le passé, la Cour d'appel du Québec, composée entièrement de Québécois, avait rendu un jugement similaire.

M. Lévesque a dit que lorsqu'on essaie de faire une distinction entre anglophones et francophones, "on ris-

que sérieusement de tomber dans le racisme".

Du même souffle, le chef libéral a mentionné que "le jour où nous ne respecterons plus le pouvoir judiciaire, ou on pourra avoir un exécutif qui puisse le brimer, lorsqu'on commencera à censurer le judiciaire, ce jour-là nous serons très près d'un régime totalitaire, ce que je ne souhaite pas pour le Québec".

Réplique du PM

Ces propos de M. Gérard-D. Lévesque ont fait bondir de son siège le chef du gouvernement en reprochant vivement aux libéraux d'abuser du mot "racisme".

"On dirait que c'est un mot dont on ne connaît pas le sens. C'est facile d'abuser des mots quand on ne sait pas ce qu'ils veulent dire", a répliqué M. Lévesque.

Le premier ministre a défini le racisme comme "le refus d'un autre tel qu'il est". "On peut être raciste quand on refuse un Noir parce qu'il est Noir".

Or, a poursuivi M. Lévesque, je ne refuse ni l'existence ni le mérite des six juges anglophones, mais je maintiens qu'ils sont rivaux à une vue et à une interprétation étroitement fédéraliste et venant d'une seule des deux sociétés du Canada et cette interprétation est culturellement nocive pour le Québec.

Au sujet de l'allusion à un régime soi-disant totalitaire, le premier ministre a dit: "Quand on note qu'un tribunal, en matière constitutionnelle, donc en matière profondément et essentiellement politique, réagit selon une ligne de partage culturel aussi brutal, il me semble que c'est un danger pour la santé démocratique de notre société."

Agent centralisateur

Par ailleurs, le premier ministre a reproché à la Cour suprême du Canada de se comporter comme "un agent centralisateur" du gouvernement fédéral.

"Car, ce n'est pas la première fois que la Cour suprême devient en quelque sorte le bras judiciaire de la puissance fédérale dominatrice. Elle s'en est même acquise la réputation au point d'ailleurs que l'on est de plus en plus nombreux à la voir avec méfiance", a signifié M. Lévesque.

Quant on viendra désormais nous proposer d'un air pharisien d'inscrire tel ou tel droit linguistique dans la Constitution, sous prétexte qu'il sera ainsi mieux protégé, j'espère qu'on comprendra notre scepticisme", a ajouté le premier ministre.

Biron

Pour sa part, Rodrigue Biron a indiqué qu'il ne s'agit pas d'une bataille entre anglophones et francophones mais plutôt d'une lutte entre les droits provinciaux et ceux du fédéral.

Il est certain, a poursuivi le chef de l'UN, que la Cour suprême s'est rangée du côté du fédéral en essayant d'appliquer selon elle la constitution.

"C'est peut-être encore la preuve la plus vibrante que c'est le temps plus que jamais d'adapter cette constitution aux personnes qui vivent aujourd'hui même dans ce pays."

Décision

Le député de Beauce-Sud, Fabien Roy, a souscrit entièrement aux propos du premier ministre.

"Dans mon esprit, c'est très clair. Il s'agit d'une décision politique, purement politique. Si les Pères de la Confédération étaient sans doute bien intentionnés, je pense qu'il est permis d'avoir des doutes sur les "beaux-pères" de la Confédération", a dit M. Roy.

Quant à M. Samson, il a pris position en faveur d'une juridiction exclusive des provinces en matière de câblodistribution et que ce droit soit inscrit dans une nouvelle constitution canadienne.

**UN**

## Appel à la solidarité

QUEBEC (PC) — Le chef de l'Union nationale, M. Rodrigue Biron, a expédié, hier, un télégramme aux premiers ministres des autres provinces les invitant à se solidariser avec la position du gouvernement du Québec dans le domaine de la câblodistribution.

Voici le texte de son télégramme: "Déplorons le jugement de la Cour suprême reconnaissant juridiction exclusive au gouvernement fédéral en matière de câblodistribution.

"Si dossier maintenant fermé sur le plan juridique, tout comme il y a urgence à s'entendre à travers le pays sur un fédéralisme renouvelé et en profondeur, il y a urgence dans ce cas spécifique de trouver solution politique.

"J'en appelle à votre solidarité avec le Québec en cette matière où le gouvernement actuel du Québec ne fait que poursuivre position de ses prédécesseurs."

## Ottawa et Québec

### Musique en sourdine

QUEBEC (PC) — A la veille de la rencontre de MM. Trudeau et Lévesque, hier, le seul aspect paradoxal dans les relations économiques Ottawa-Québec, c'est que tout semble aller bien. D'abord, le ministre fédéral des Finances, M. Jean Chrétien, s'est rendu à un désir du gouvernement péquiste et annoncé que les importations de chaussures seraient limitées durant trois ans.

Plus tard dans la journée, on apprenait qu'à la réunion des ministres de l'Energie le Québec avait finalement consenti à mettre en oeuvre le programme d'isolation après qu'Ottawa eût retiré certaines conditions.

Et plus tard encore, on annonçait que M. Jean-Pierre Goyer, ministre fédéral des Approvisionnement et Services, ferait vendredi une "déclaration importante" aux chantiers maritimes Davie.

Il semblait jeudi que les politiciens voulaient

prendre la place du Père Noël; s'il reste plus d'une question épineuse, on n'imaginait pas semblable mise en scène pour les premières conversations privées entre MM. Trudeau et Lévesque depuis la victoire du Parti québécois aux élections du 15 novembre 1976.

M. Trudeau a déjà rencontré plusieurs premiers ministres provinciaux pour discuter d'unité nationale, de réforme constitutionnelle et surtout d'économie.

Et c'est surtout d'économie que discuteront MM. Trudeau et Lévesque encore que, mercredi, M. Lévesque ait déclaré qu'inévitablement le jugement de la Cour suprême sur la télévision par câble serait mentionné.

M. Marc Lalonde, ministre des relations fédérales-provinciales, sera présent à la rencontre, de même que M. Claude Morin, ministre des Affaires intergouvernementales du Québec.

**THEATRE CANADIEN**

ALIMA

A L'AFFICHE JUSQU'AU 8 DECEMBRE

**LE DIMANCHE DE LA VIOLENCE**

**L'ÉTÉ DU DIMANCHE**

MARCELLO MASTROIANI  
JACQUELINE BISSET  
JEAN-LOUIS TRINTIGNANT

**LES CINÉMAS FRANCE FILM**

**UNE NUIT DE TERREUR RAMPANTE** 14 ANS

**LA NUIT DES VERS** 14 ANS

**AFRICA EXPRESS**

**LA GRANDE BLONDE** 18 ANS Adultes

**HURLEMENTS DE PLAISIRS**

**LA FUREUR ET LA HAINE** 18 ANS Adultes

**LE CREDO DE LA VIOLENCE**

**LES MACHINES DU DIABLE**

**L'AUTRE VERSANT DE LA MONTAGNE** 14 ANS

**FRANKENSTEIN Conquiert le Monde**

POUR TOUTE LA FAMILLE 1 SEM. PRIX 0.99

capitol centre cartier élysée

## CANADA EN BREF



Enfants maltraités

TORONTO (PC) — Un jury du coroner a recommandé mercredi que tout enfant que pourraient éventuellement avoir Diane D'Eri et Brian Tasse leur soit enlevé et soit confié de façon permanente à des tuteurs.

Le jury a aussi suggéré que tous les enfants nés en Ontario de mères de moins de 18 ans soient enregistrés de façon à ce qu'ils soient soumis à une surveillance spéciale pour éviter les mauvais traitements dont ils pourraient souffrir.

Ces recommandations ont été formulées suite à l'enquête sur la mort de Kerry Lynn D'Eri, âgé de 22 mois, qui a succombé le 6 mai dernier aux complications consécutives à une varicelle.

L'enfant avait été admis à l'hôpital le 19 avril souffrant d'une fracture à une jambe, de deux côtes brisées, de brûlures au troisième degré sur les fesses, de multiples contusions par tout le corps et le visage et d'une entaille à la bouche.

Le jury a décrété que ces blessures avaient contribué à la mort de l'enfant.

Le jury a recommandé que deux autres enfants, appelés Mille D'Eri, mais nés de pères différents, soient confiés à la garde du tribunal.

### Incendie à l'hôtel Lord Beaverbrook

FREDERICTON (PC) — Six personnes, dont cinq pompiers, ont été incommodées par la fumée ou blessées légèrement et 175 clients ont été évacués de l'hôtel Lord Beaverbrook, où un incendie a fait rage jeudi matin.

Les blessés ont reçu leur congé de l'hôpital après traitement.

Tous les pompiers en devoir de Fredericton ont été dépêchés sur les lieux quand les flammes ont été signalées et ont mis deux heures à circonscrire le sinistre.

Quand les clients, ils ont été hébergés dans d'autres établissements de la ville.

Un homme, bloqué dans sa chambre du septième plancher par les flammes qui faisaient rage dans le couloir, a été ramené sain et sauf grâce à la diligence des pompiers. L'homme, réfugié sur l'appui de la fenêtre, avait la présence d'esprit de fermer sa porte pour éviter que sa chambre ne soit envahie par la chaleur et la fumée.

L'établissement a été considérablement endommagé par les flammes, l'eau et la fumée.

### Noyade insolite

TORONTO (PC) — Un enfant de deux ans qui avait été submergé durant 20 minutes au fond d'une mare d'eau, est aujourd'hui bien vivant et peut parler.

C'est ce qu'a révélé le docteur Allen Conn, un des praticiens qui ont été appelés à soigner Matthew Martin. Il a révélé que la survie du garçonnet ne constitue aucunement un miracle. L'eau de la mare où était tombé l'enfant était beaucoup plus froide que le corps de la victime, ce qui a d'autant augmenté les chances de réanimation.

### GRC et KGB

TORONTO (PC) — Le quotidien torontois The Sun affirme jeudi, que la police secrète soviétique (KGB) a versé une somme de \$5,000, en 1957, à un agent des services de sécurité de la GRC, contre l'identité d'un agent double du KGB qui oeuvrait en faveur de la police canadienne.

L'officier du KGB, qui ne se savait pas démasqué, fut rappelé à Moscou où il fut passé par les armes.

The Sun, affirme que l'informateur de la GRC a confessé son indiscretion lors d'un interrogatoire et qu'il fut congédié. Quant à l'agent du KGB, il constituait une source précieuse de renseignements sur les activités d'espionnage des Russes.

Le général Michael Dare, directeur-général des services de sécurité de la GRC, aurait mentionné ce cas, mardi, en témoignant devant le comité des Communes sur la justice.

### Quasi collision

TORONTO (PC) — Le quotidien torontois The Sun, affirme que le gouvernement fédéral a demandé que le secret soit gardé sur un incident qui se serait produit près de Sault Ste. Marie, en Ontario, le 15 septembre dernier, alors que deux avions auraient passé près d'entrer en collision.

Le journal précise qu'un L-1011 d'Air Canada et un Boeing 747 de CP Air, volant à une altitude de 33,000 pieds, se sont croisés à une distance très inférieure aux cinq milles réglementaires.

Le ministère des Transports a refusé mercredi de préciser à quelle distance les avions ont volé l'un de l'autre et s'est refusé à donner d'autres détails sur cet incident.

## Postes

# Commission de conciliation nommée afin d'accélérer les négociations

OTTAWA (PC) — Le ministère des Postes vient de demander à la Commission des relations de travail dans la fonction publique de nommer une commission de conciliation afin d'accélérer les négociations avec le Syndicat canadien des postiers.

Le président du Syndicat des postiers du Canada, Jean-Claude Parrot a confirmé jeudi qu'il avait reçu une lettre du ministre Jean-Jacques Blais l'informant qu'une telle requête avait été déposée.

M. Parrot n'a pas caché son étonnement, puisque le ministère des Postes n'a pas encore déposé ses offres aux syndiqués.

"C'est une nouvelle stratégie", a-t-il déclaré.

Selon le président du syndicat qui représente environ 23,000 employés travaillant à l'intérieur des bureaux de postes, le ministre affirme qu'il ne peut y avoir d'entente, alors qu'il n'y a pas encore eu de véritables négociations.

Dans une entrevue à un poste de radio montréalais, M. Blais a indiqué qu'il voulait éviter des "délais interminables" et avait donc demandé, la nomination d'une commission de conciliation.

Un porte-parole du bureau de M. Blais a indiqué, que le ministère des Postes espère que les négociations se poursuivront jusqu'à ce que la commission soit formée puisque cela peut prendre jusqu'à trois mois.

### Stratégie syndicale

Pour sa part, le président du SCP n'a pu dire si les postiers appuieraient la demande pour la nomination de conciliateurs.

Il a expliqué qu'il appartient à l'exécutif du syndicat d'adopter la stratégie de négociation et que celui-ci se réunirait la semaine prochaine, pour se pencher sur le problème.

M. Parrot n'a pu dire si les négociations se poursuivraient entre-temps.

"Cela faisait 13 jours que le ministère des Postes, devait nous faire part de la date de la reprise des négociations lorsque nous avons reçu la lettre du ministre, mercredi", a-t-il expliqué.

Le président du Syndicat des postiers estime que le ministère des Postes n'a pas l'autorité de négocier cette convention collective, et c'est pourquoi il veut avoir recours à la conciliation.

Il a rappelé que le ministère des Approvisionnements et Services, le Conseil du Trésor et même le cabinet ont leur mot à dire lors des négociations, ce qui complique la tâche des négociateurs et ralentit les pourparlers. M. Parrot n'a pas manqué de souligner que ces problèmes ne se poseraient pas si le ministère des Postes était transformé en société de la Couronne.

# \$UPER ÉPARGNES

DU SAMEDI, 3 DECEMBRE

SUGGESTIONS DE CADEAUX DE NOËL!

SPECIAL D'OUVERTURE de 9h00 à 11h00 APPAREILS-PHOTOS Polaroid "Pronto" garantie 1 an Rég.: \$57.88 SPECIAL:

\$25<sup>00</sup>

Perçuses 3/8 perçuses 1/2 sableuses, meules électriques de marque "Mc Graw" garantie 1 an. SPECIAL:

20% D'ESCOMPTE

Appareils-photos "Super Shooter, Polaroid" Rég.: \$29.88 SPECIAL:

\$15<sup>00</sup>

Souffleuses à neige "Champion" de Luxe, 26 pouces de coupe, 8 forces, avec chaînes et démarreur électrique. Rég.: \$699.00 SPECIAL:

\$649<sup>00</sup>

Ensembles de casseroles 7 pièces, Teflon II. Rég.: \$22.97 SPECIAL:

\$17<sup>00</sup>

Montres Timex pour hommes, dames, enfants. Rég.: \$12.95 à \$14.95 SPECIAL:

\$9<sup>00</sup>

Casques de hockey "Cooper", SK 600 JR. Rég.: \$13.88 SPECIAL:

\$8<sup>00</sup>

Nécessaires de sablage "Black & Decker", comprenant: 24 pièces. Rég.: \$26.88 SPECIAL:

\$20<sup>00</sup>

Coffrets à cassettes pour l'auto. "Rubbermaid". Rég.: \$8.96 SPECIAL:

\$6<sup>00</sup>

Tous ces spéciaux sont valides jusqu'à épuisement de la marchandise.

Zellers

PLACE DU SAGUENAY BOUL. TALBOT, CHICOUTIMI

